A11C63
A84
1995
13
Ex. 1
QL
P. gouv.

COMMISSION DE LAVAL SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec

COMMISSION DE LAVAL SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T

Québec

A233
A84
1995
13
Doc
QL/PGOS

Le présent document a été préparé par la
COMMISSION DE LAVAL
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.
ISBN 2-550-24168-1

Commission de Laval
sur l'avenir du Québec

Laval, le 20 mars 1995

Monsieur le Premier ministre Jacques Parizeau
Hôtel du Gouvernement
Québec (Québec)
G1A 1A2

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre le rapport de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec qui résulte du mandat confié à notre Commission le 24 janvier dernier dans le cadre du processus d'information et de participation, portant sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec déposé à l'Assemblée nationale.

J'espère que ce rapport apportera un éclairage pertinent à l'établissement de la démarche constitutionnelle du gouvernement.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

Philippe Garceau

PG/ns

2800, boul. Saint-Martin Ouest, RC 03E
Laval (Québec) H7T 2S9
Téléphone : (514) 978-4875
Télécopieur : (514) 978-0549

Sans frais
Téléphone : 1 800 381-2425
Télécopieur : 1 800 382-2425

Nous les membres de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec, nommés et mandatés par décret gouvernemental, signons et déposons le présent rapport qui, nous l'espérons, pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

Fait à Laval, ce 20 mars 1995

Le président

Philippe Garceau

Les vice-présidents

Diane Latour Gadbois

Daniel Lefebvre

Les membres

Guy Bélanger

David Cliche

Marc-André Lévesque

Michel Belliveau

Maud Debien

Serge Ménard

Denise Cameron

Gilles J. Gauthier

Monic Thouin Perrault

John Caminis

Gilles Lacroix

Jean Ravary

Signé en présence de la secrétaire de la Commission

Loraine Tellier-Cohen

Dissidence de Lucie Jobin
(Voir annexe 1)

Les députés du Parti québécois, madame Lyse Leduc et monsieur Joseph Facal, et du Bloc québécois, madame Madeleine Dalphond-Guiral, ont aussi participé sur une base « ad hoc » aux travaux de la Commission.

Le vice-premier ministre, monsieur Bernard Landry et les ministres, mesdames Louise Beaudoin et Pauline Marois, et messieurs Paul Bégin, Guy Chevrette, Richard Le Hir et François Gendron se sont également joints à quelques séances publiques de la Commission.

Remerciements

La Commission de Laval sur l'avenir du Québec tient à remercier chaleureusement toutes les Lavalloises et tous les Lavallois qui, en participant à ses travaux, ont mis l'avenir du Québec en tête de leurs priorités. La richesse des propos tenus, l'esprit d'ouverture, le sens critique et le respect des autres qui ont prévalu au cours de ce processus de consultation publique ont largement contribué à en faire un exercice hautement démocratique.

La Commission de Laval désire en outre souligner le précieux soutien fourni par le Secrétariat au développement régional de Laval, Communication-Québec et le ministère de la Justice, région de Laval ainsi que par les autres ministères et organismes qui ont accepté de libérer certains membres de leur personnel durant la période de consultation. La Commission remercie enfin toutes celles et tous ceux qui ont collaboré au succès de cette démarche.

Table des matières

Remerciements 7

Faits saillants 11

L'avant-propos 13

Le mandat 15
La composition de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec 15
Le secrétariat de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec 18

L'introduction 19

Le cadre général de la consultation sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec 21
Le contexte lavallois 21
La consultation à Laval 22

Le déroulement de la consultation 27

Les forums 29
Les audiences publiques 33
Les animations de milieux 34
La couverture médiatique 35

Les résultats de la consultation sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec 39

Les conclusions de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec 61

Les recommandations Commission de Laval sur l'avenir du Québec 69

Annexes 73

Dissidence 75
Liste des participants 77
Itinéraire et agenda 93
Carte géographique 94
Données statistiques 95

Faits saillants

1 Le 25 janvier 1995, le gouvernement du Québec décrétait la formation de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec, afin de consulter les Lavalloises et les Lavallois sur le contenu de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et sur leur vision de l'avenir du Québec.

2 Du 6 au 26 février 1995, près de 2 500 Lavalloises et Lavallois ont participé aux 20 événements de consultation publique, tenus dans le cadre des travaux de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec (huit audiences publiques, huit forums de quartier, deux rencontres dans les milieux d'affaires et communautaires) et des séances de consultation des commissions nationales des jeunes et des aînés.

3 La Commission de Laval a reçu 204 mémoires, dont 105 ont fait l'objet d'une présentation en audience publique.

4 Selon les données fournies par quelques-uns des 40 organismes ayant déposé un mémoire, ils représentent à eux seuls au moins 27 000 Lavalloises et Lavallois.

5 La Commission a reçu des témoignages issus de gens d'affaires, de milieux professionnels, de groupes communautaires, de syndicats, de communautés ethniques, de maisons d'enseignement et de recherche, de commissions scolaires, du réseau de la santé et des services sociaux et d'autres groupes de la communauté.

6 Près de 80% des intervenants au cours du processus de consultation étaient de tendance souverainiste. La démarche souverainiste a donc été placée au centre des préoccupations. Elle a suscité des discussions approfondies et constructives.

7 Les premières constatations de la Commission sont à l'effet que :

- le statu quo est rejeté par l'ensemble des intervenants, quelle que soit leur tendance politique;
- la perspective d'un NON au référendum soulève une crainte généralisée.

8 La Commission de Laval est d'avis que les devoirs et responsabilités d'un gouvernement sur une question aussi vitale lui imposent de s'assurer que le référendum soit tenu à un moment où tous les éléments nécessaires à une victoire soient rassemblés.

9 La grande majorité des membres de la Commission fait siens les arguments prônant la quête de la souveraineté du Québec. Elle appuie dans l'ensemble l'avant-projet de loi soumis à la consultation.

10 La Commission de Laval manifeste son soutien aux dispositions relatives aux sujets suivants : la souveraineté du Québec, la communauté anglophone, le territoire, les traités, les alliances internationales et l'entrée en vigueur de la loi.

11 La Commission de Laval énonce les principales valeurs fondamentales qu'une éventuelle Déclaration de souveraineté devra contenir en accord avec les voeux formulés par la population et les membres de la Commission.

12 La Commission de Laval recommande certains amendements aux articles portant sur l'association économique, la nouvelle constitution, la décentralisation, la citoyenneté, la monnaie, la continuité des lois et le partage des biens et des dettes, afin de répondre aux aspirations de la population.

13 La Commission de Laval transmet au gouvernement des recommandations relatives à la nécessité d'informer davantage, les Québécoises et les Québécois avant le référendum, sur les différents enjeux du projet de souveraineté du Québec.

L'AVANT-PROPOS

- Le mandat
- La composition de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec
- Le secrétariat de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec

L'avant-propos

En décembre 1994, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, destiné à faire l'objet d'un processus d'information et de participation qui rejoindrait le plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois.

Pour ce faire, le 11 janvier 1995, le gouvernement autorisait, par décret, la création de commissions itinérantes régionales et définissait ainsi leur mandat.

Le mandat

- *Entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur l'opportunité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la commission;*
- *Recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une Déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté du Québec ;*
- *Recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;*
- *Fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la commission.*

La composition de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec

Le 25 janvier 1995, la Commission de Laval sur l'avenir du Québec était créée. Elle se compose de 16 membres permanents. Trois membres assurent la représentation du Conseil exécutif du gouvernement du Québec et des députations québécoise et canadienne. Les autres membres sont issus de groupes socio-économiques et socio-communautaires de Laval. Ils proviennent du monde des affaires et des services professionnels, du milieu agricole, du monde des arts et de la culture, des communautés culturelles, du clergé, de l'enseignement, des groupes communautaires, des aînés et du monde syndical. La Commission compte de plus, une représentante de l'Action démocratique du Québec.

Trois autres députés lavallois du Parti québécois et du Bloc québécois se sont en outre joints à la Commission sur une base « ad hoc ». Notons qu'un seul député de Laval, membre du Parti libéral du Québec, s'est abstenu de participer à ces travaux conformément aux directives émises par le chef de cette formation politique.

Les événements publics de la Commission ont de plus été marqués par la présence successive du vice-premier ministre et de six ministres du gouvernement du Québec.

Membres permanents

Présidence :

Philippe Garceau	Avocat associé chez Bélanger Garceau à Laval et ex-président de la Commission d'animation et d'organisation du Parti libéral du Québec.

Vice-présidence :

Diane Latour Gadbois	Présidente de la Commission scolaire Les Écores de Laval.
Daniel Lefebvre	Ingénieur civil et consultant chez Vallée Lefebvre et associés.

Commissaires :

Guy Bélanger	Membre de la Commission Bélanger-Campeau. Président de la Commission parlementaire spéciale chargée d'étudier les impacts de l'accession du Québec à la souveraineté. Député du Parti libéral du Québec du comté de Laval-des-Rapides de 1985 à 1989.
Michel Belliveau	Président de Les industries Indusco Inc.
Denise Cameron	Coordinatrice des réviseurs FTQ (RRP-CSST) pour la région de Montréal et vice-présidente Rive-Nord-Laval au Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal-Métropolitain (FTQ).
John Caminis	Médecin-chercheur à l'Hôpital général de Montréal et membre du conseil d'administration du Congrès hellinique du Québec.
Gilles Gauthier	Président des fiduciaires des fonds de pension, santé et bien-être de l'industrie du vêtement de dames et président de l'Association régionale des aînés de Laval de 1993 à 1994.
Gilles Lacroix	Producteur agricole, président de base de l'Union des producteurs agricoles du Québec et administrateur du Conseil de développement régional de Laval.
Marc-André Lévesque	Coordonnateur pour le Groupe des ressources techniques en habitation de Laval et président de la Fondation pour le développement communautaire de Laval.
Jean Ravary	Curé de la paroisse St-Noël Chabanel, à Laval.
Monic Thouin Perrault	Artiste, peintre et graveure, présidente du Conseil de la peinture du Québec et membre de la Commission consultative des arts de Laval.

Représentante de l'Action démocratique du Québec :

Lucie Jobin	Commissaire à la Commission scolaire des Patriotes.

Délégué régional du Parti québécois :

David Cliche	Député de Vimont

Déléguée régionale du Bloc québécois :

Maud Debien	Députée de Laval-Est

Ministre :

Serge Ménard	Ministre de la Sécurité publique et député de Laval-des-Rapides

Membres « ad hoc » :

Madeleine Dalphond-Guiral	Députée de Laval-Centre (BQ)
Lyse Leduc	Députée de Mille-Iles (PQ)
Joseph Facal	Député de Fabre (PQ)

Première rangée de gauche à droite : Lyse Leduc, Madeleine Dalphond Guiral, Maud Debien, Diane Latour Gadbois, Monic Thouin Perrault, Lucie Jobin.

Deuxième rangée de gauche à droite : David Cliche, Gilles Lacroix, Guy Bélanger, Jean Ravary, Daniel Lefebvre, Philippe Garceau, Joseph Facal, Loraine Tellier-Cohen, Marc-André Lévesque, Gilles Gauthier.

Sont absents sur cette photo : John Caminis, Serge Ménard, Michel Belliveau et Denise Cameron.

Le personnel du Secrétariat régional a apporté son soutien aux membres de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec.

Secrétariat de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec

Secrétaire de la Commission	Loraine Tellier-Cohen
Adjointe à la secrétaire	Céline Lavigne-Martin
Personnel de bureau	Suzelle Fournier
	Suzanne Bessette
Animateur	Lucien Garceau
Équipe d'analystes	Denis Dolbec
	Marie-José Fortier
Équipe des communications responsable	Jean-Pierre Corneault
technicien en communications	Jacques Laliberté
attaché de presse au président	Laurent Soumis
techniciens du son	Réjean Brodeur
	Robert Corbeil
	Mario Dion
	Sylvain Moreau
	Claude Labonville
	Jean Métivier
	Daniel Moisan
Équipe de la logistique responsable	Martine Beaugrand
transport et manutention	Morgan Houle
sécurité	Yves Brouillard
	Michel L'Écuyer
Production du rapport	Nicole Sigouin Jean-Pierre David
Révision et correction :	Renée Dorion
Ont également collaboré :	Manon Beaulé
	Carole Brunelle
	Carmen Deslières
	Charles Gaboury
	Richard Gauvin
	Annie Quéméner
	Denis Vallée

L'INTRODUCTION

- Le cadre général de la consultation sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté
- Le contexte lavallois
- La consultation à Laval

Pour la première fois de son histoire le peuple québécois était invité, en février 1995, à participer à l'élaboration d'un projet politique visant à faire du Québec un pays souverain.

Le cadre général de la consultation sur l'avant projet de loi sur la souveraineté du Québec

Plus de 53 000 Québécoises et Québécois ont répondu à l'invitation de leur Premier ministre, monsieur Jacques Parizeau, pour étudier, commenter ou modifier l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec distribué dans chaque foyer.

À cette fin, 15 commissions régionales sur l'avenir du Québec, dont celle de Laval, et deux commissions nationales ont été créées. Elles ont tenu 400 séances de consultation et de nombreuses heures d'écoute active et d'échanges avec les participants. Près de 5 000 mémoires de citoyens, d'organisations et de groupes de réflexion ont été présentés, lus, analysés et synthétisés.

Au terme de cet exercice de participation démocratique, le projet sera bonifié, la Déclaration de souveraineté inspirée des valeurs et des principes proposés par le peuple du Québec sera finalisée et tiendra lieu de préambule. L'Assemblée nationale statuera sur le projet de loi puis, suite à son adoption, soumettra la loi pour approbation à la population au moyen d'un référendum.

Le contexte lavallois

Intéressés et interpellés par le débat référendaire, les Lavalloises et les Lavallois ont tenu à jouer un rôle actif dans cet exercice de définition de leur avenir et de celui du Québec. Plus de 2 500 personnes ont ainsi participé aux séances de consultation organisées par la Commission de Laval sur l'avenir du Québec et quelque 200 intervenants ont formalisé leur démarche auprès du Secrétariat de la Commission.

Modeste foyer de peuplement au début de la Nouvelle-France, l'île Jésus doit son premier développement à un traité de paix avec les Iroquois (1701). D'abord destinée à une vocation essentiellement agricole, l'île Jésus amorce sa métamorphose au début du XXe siècle. L'explosion démographique d'après-guerre transforme son paysage. L'urbanisation impose ses règles et ses exigences.

En 1965, Laval constitue, suite à la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus, la première réponse aux efforts de rationalisation, sur une grande échelle, de la gestion des services municipaux. Elle devient

ainsi la deuxième ville en importance après Montréal. Elle accueille aujourd'hui une population de 315 000 habitants.

Véritable ville-région, Laval grandit sous le signe de l'unicité : une île, une ville, une MRC, une région. Orientée vers l'avenir, la région de Laval s'appuie sur sa vocation de carrefour d'offre de services et vise le développement durable. Devenue une force réelle dans la grande région métropolitaine, Laval compte sur l'entrepreneurship, le partenariat et la concertation, qui lui confèrent un dynamisme peu commun, pour mettre en oeuvre son plan stratégique de développement quinquennal. La région lavalloise met le cap sur l'an 2000, en adaptant aux nouvelles réalités sa vocation première, l'agriculture, en renforçant son caractère de centre de services et de milieu de vie familiale et en se projetant avec confiance dans un avenir fortement concurrentiel et hautement technologique, tout en demeurant respectueuse de l'environnement et soucieuse du mieux-être de sa population.

La consultation à Laval

Mandatée pour recueillir les avis et les attentes des Lavalloises et des Lavallois sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, la Commission de Laval a choisi de procéder selon une approche simple et des scénarios adaptés aux divers publics. Dans cette optique, la formule traditionnelle d'audiences publiques, celle plus participative des forums ainsi que celle d'animation de milieux spécifiques ont été retenues.

Au terme de ses travaux, la Commission de Laval a produit son rapport dans le but de témoigner le plus fidèlement possible des positions, des préoccupations, des valeurs et des principes véhiculés par les participants au cours des 78 heures d'échanges publics, et dans 165 mémoires transmis.

Le présent document est destiné à la fois au gouvernement qui en tirera des enseignements lors de la révision de l'avant-projet de loi et de sa démarche référendaire, ainsi qu'à la population de Laval, à qui l'on doit l'essentiel de sa substance.

LE DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

- Les forums
- Les audiences publiques
- Les animations de milieux
- La couverture médiatique

Photo La Presse

Un citoyen s'adresse à l'animateur Lucien Garceau (à gauche) lors du forum tenu le 6 février 1995 au Centre communautaire de Sainte-Rose, à Laval. À la table (dans l'ordre) la secrétaire de la Commission Loraine Tellier-Cohen et les analystes Marie-José Fortier et Denis Dolbec recueillent les propos des intervenants au bénéfice des commissaires dans l'assistance.

Le déroulement de la consultation

« Place aux citoyens »

La Commission de Laval a poursuivi l'objectif de susciter la plus grande participation possible du public et de provoquer le débat le plus riche et le plus fructueux qui soit. À cet effet, trois formules de consultation ont été retenues :

Les forums

Afin de recueillir les avis et les attentes de l'ensemble des Lavalloises et Lavallois, la Commission a opté pour la formule participative des forums auxquels elle a convié les citoyens des différents quartiers de Laval. Ces derniers ont été choisis en tenant compte des six regroupements des 14 quartiers (anciennes municipalités) pour fins d'organisation des services municipaux et de loisirs et en considérant les particularités de la répartition de la population et des salles disponibles sur le territoire lavallois.

Une série de forums a ainsi été organisée en huit lieux différents sur le territoire dans le but de rejoindre toute la population lavalloise dans son lieu d'appartenance.

Forums

Date	Quartiers cibles	Nombre de participants	Nombre d'interventions
6 février	Sainte-Rose - Fabreville	185	49
7 février	Pont-Viau - Laval-des-Rapides	250	89
8 février	Laval-Ouest - Îles-Laval Laval-sur-le-Lac	165	63
13 février	Chomedey	130	76
14 février	Auteuil-Vimont	135	60
15 février	Saint-Vincent-de-Paul - Duvernay	250	70
20 février	Sainte-Dorothée	120	50
21 février	Saint-François	100	50
Participation totale		1 335	507

L'objectif des forums visait à créer un lieu de dialogue, à mettre en confiance, à rejoindre les gens avec simplicité et selon des règles souples. Il conférait au public un rôle prépondérant favorisant l'expression libre des participants. Au cours de la première partie de la séance, un animateur professionnel orchestrait les interventions; en seconde partie, les échanges étaient dirigés par le président de la Commission

qui favorisait l'expression de consensus sur les différents thèmes déjà abordés. Cette double approche s'est avérée fort efficace.

Au cours de ces séances, les commissaires et les représentants politiques intervenaient de façon mesurée sur divers sujets soulevés au cours des discussions.

Cette formule de consultation a permis de saisir la relation étroite qui existe entre les préoccupations quotidiennes et les enjeux nationaux liés à la démarche référendaire.

Cette démarche a généré l'expression de considérations très pragmatiques qui n'avaient pas toujours de liens directs avec les articles de l'avant-projet de loi. Les thèmes les plus débattus ont été : la souveraineté, les autochtones, la monnaie, la dette, auxquels se sont ajoutés d'autres éléments selon les quartiers visités.

Les salles qui se sont différenciées, tantôt par leur composition, tantôt par le degré de participation de l'assistance, ont toutefois eu en commun certaines caractéristiques. Ainsi, les huit rencontres se sont déroulées dans un climat serein, convivial, dans une atmosphère chaleureuse exempte d'agressivité. Souvent, les intervenants furent applaudis.

Autre trait commun, dans toutes les rencontres, les participants ont tenu à souligner leur appréciation de la démarche et son caractère démocratique. Enfin, la présence constante de représentants des 60 ans et plus, qui n'ont pas hésité à prendre la parole et à transmettre des messages de soutien au projet, a permis de modifier les perceptions quant aux craintes qu'on leur attribue généralement. L'expression de valeurs patrimoniales et historiques a aussi enrichi les débats.

Forum
6 février 1995
Centre communautaire Sainte-Rose
Quartiers Sainte-Rose et Fabreville

Dans une salle bondée, des participants de tous âges, comprenant des Québécois de nouvelle souche et un nombre appréciable de fédéralistes, ont débattu plusieurs sujets dont celui de la distinction entre «séparation» et «souveraineté». Cette discussion a permis de sonder la volonté de plusieurs quant aux termes devant être utilisés dans la question, à savoir « séparation » ou « souveraineté ». Certains y sont allés d'analogies entre le Québec et la cellule familiale pour exprimer la différence, mais aussi la nécessaire séparation et le besoin fondamental d'accession à la souveraineté. D'autres éléments furent également discutés : la dette, les autochtones, la monnaie, l'armée. Certains ont parlé de l'histoire des peuples à la recherche de leur autonomie et fait des rappels historiques du cheminement des Québécois. D'autres se sont définis en tant que peuple spécifique, fier de son évolution. Enfin, quelques-uns ont suggéré l'ajout au préambule de valeurs portant sur notre histoire, notre identité, nos réalisations passées et à venir.

En seconde partie, le président a dégagé les consensus suivants: les Québécoises et les Québécois ne veulent pas d'une campagne référendaire axée sur la peur; un Québec souverain assumera sa part de dette; oui à la monnaie canadienne; une mention devrait être incluse au préambule concernant notre culture et notre langue.

Ce premier exercice d'animation a donné lieu à un débat honnête, sobre, civilisé et respectueux et s'est révélé une expérience très positive et encourageante pour la suite de la consultation.

Forum
7 février 1995
École Saint-Jean
Quartiers Pont-Viau et Laval-des-Rapides

Une participation très importante fut enregistrée ce mardi 7 février. Celle-ci a surpris non seulement par son nombre (probablement le plus élevé de tous les forums), mais aussi par la composition de la salle et sa détermination à parler avant tout de la dette. L'auditoire était composé d'un nombre important d'aînés dont certains sont venus livrer des messages très saisissants : ainsi, cet intervenant de 85 ans qui déclara souhaiter connaître la souveraineté du Québec avant de mourir. Durant plus d'une heure, la dette fut examinée sous tous ses angles, en commençant par la reconnaissance de notre engagement moral à rembourser notre prêt, en passant par plusieurs tentatives pour mesurer cette part, avec de nombreuses références aux actifs et passifs, pour finalement conclure que le système actuel de péréquation ne joue pas en notre faveur. On a aussi abordé la question de la monnaie et de la constitution mais là encore, avec une vision de gestion des finances publiques; ainsi, on a suggéré d'inclure dans la future constitution des

mécanismes de contrôle des dépenses et du déficit. Après la pause, des consensus ont été dégagés à propos du contrôle du déficit mais aussi sur la nécessité d'encadrer le libre-échange, de créer des liens privilégiés avec la Francophonie, de reconnaître l'autonomie des autochtones et sur l'adoption de la monnaie canadienne.

Forum
8 février 1995
École Raymond Christ-Roi
Quartiers Laval-Ouest,
Îles Laval et
Laval-sur-le-lac

Au-delà d'une vingtaine de thèmes ont été abordés au cours de cette séance. Parmi les plus discutés, mentionnons la question autochtone, l'intégrité du territoire, la politique familiale et les programmes sociaux, ces derniers propos soulevés principalement par des intervenantes. La question du redressement de l'économie a permis d'élargir le débat en prenant en considération la stratégie proposée par l'Action démocratique du Québec. Elle a également permis à quelques fédéralistes d'exprimer leur point de vue et d'interroger les représentants du gouvernement sur le sens véritable de l'association dans un contexte où ils désirent conserver et la monnaie et la citoyenneté canadiennes advenant l'accession du Québec à la souveraineté.

En seconde partie, le président a dégagé des consensus sur la question du partage des dettes et l'utilisation du dollar canadien mais les participants n'ont pu se rallier à une prise de position commune sur la question autochtone. Une nouvelle proposition a été entendue ce soir-là, à l'effet de maintenir les commissions, après le référendum, comme mesure de consultation efficace des citoyens.

Forum
13 février 1995
Centre du Sablon,
Quartier Chomedey

Il s'agit là d'une des salles les plus diversifiées de l'ensemble des forums; anglophones, communautés culturelles, jeunes, aînés, représentants de l'ADQ : prévoyant cette diversité, nous avons requis ce soir-là (comme pour le forum du 8 février) les services d'une interprète, laquelle fut effectivement sollicitée. Il y a eu des interventions diamétralement opposées. Ainsi, nous avons entendu de la bouche de certains membres de communautés culturelles des déclarations d'amour pour le Québec, autant que des craintes profondes et des doutes sérieux face à la souveraineté. Des intervenants ont également évoqué la question de la nécessité et de la capacité du Québec à se doter d'une armée. Enfin, les participants ont débattu de l'option de l'ADQ et se sont montrés généralement sceptiques à propos du succès d'une négociation pré-référendaire.

Des consensus ont pu être dégagés sur la monnaie et le partage des dettes. Enfin, même si les questions économiques ont beaucoup accaparé le débat, les questions d'histoire et de langue française, particulièrement soulignées par des jeunes, ont aussi fait réfléchir l'auditoire.

Forum
14 février 1995
École secondaire
Odyssée des Jeunes
Quartiers Auteuil
et Vimont

Plus qu'à l'ordinaire, les participants à cette rencontre nous ont fait part de leur indécision. Ils ont été confrontés, ce soir-là, à des militants libéraux avoués qui, dans des interventions très sobres et généralement exemptes d'émotions, ont avant tout parlé de l'état de l'économie québécoise, des difficultés prévisibles pour assainir les finances et des outils que le Québec souverain ne contrôlerait pas totalement (ex.: la politique monétaire).

Une enseignante est intervenue à propos de la dimension sociale et humaine du projet de souveraineté. Elle a souligné que les jeunes avaient de la difficulté à se retrouver dans le projet de loi. Elle a également affirmé qu'elle se sentirait plus à l'aise s'il y avait, dans l'actuelle proposition un projet de société reflétant des valeurs québécoises, telles l'appartenance à notre peuple, la famille, notre avenir. Cette intervention fut très appréciée.

Compte tenu de la présence de fédéralistes et de souverainistes, le point principal autour duquel se sont cristallisées les positions antagonistes a été la nécessité ou non de devenir souverain pour se réaliser et s'affirmer en tant que peuple. Les indécis et les fédéralistes ont rejeté l'argument du colonisé, disant que le Québec disposait déjà de près de 90% des pouvoirs indispensables et que la fédération n'avait pas empêché l'épanouissement individuel et collectif. Les souverainistes ont répliqué que les notions de peuple, d'histoire, de fierté, de spécificité et d'autonomie ne pouvaient être évacuées.

Forum
15 février 1995
Polyvalente
Georges-Vanier
Quartiers
Saint-Vincent-de-Paul
et Duvernay

Les résidants de ces quartiers ont répondu positivement à l'invitation si on en juge par le nombre important de personnes présentes à cette soirée qui s'est déroulée sous le signe de la fierté et des convictions profondes en faveur de la souveraineté.

Les thèmes habituels des autochtones et de la monnaie ainsi que des considérations plus techniques ont été à peine abordés, laissant la place à des exposés réfléchis, articulés, bien documentés, souvent appuyés par la lecture d'extraits ou de citations qui ont soulevé l'en-

thousiasme et provoqué des applaudissements. En cours de soirée, les participants en sont venus à parler du contenu du préambule et des articles 1, 2 et 3 de l'avant-projet de loi. Ils ont dit souhaiter l'affirmation du fait que le Québec est un pays libre, démocratique, pacifique, que sa population constitue un « peuple » et que le droit à l'éducation fasse partie du préambule.

Un intervenant a suggéré que notre devise devienne : « Que l'on continue ». Une partie des débats a également porté sur l'option de l'ADQ reçue tièdement en raison de son manque de clarté et de son effet sur la cause souverainiste. Enfin, il fut question de stratégie pour rallier le vote anglophone et allophone. Dans ces débats, plusieurs jeunes sont intervenus.

Forum
20 février 1995
École Sainte-Dorothée
Quartier Sainte-Dorothée

Plusieurs participants avaient préalablement préparé leurs interventions et ont livré leurs commentaires, texte à l'appui. L'avancement des travaux des diverses commissions, publicisées par les médias, a eu pour effet de mieux alimenter les débats et d'apporter des réponses plus précises sur des aspects importants de l'avant-projet de loi. Ainsi, en fut-il de cet intervenant qui soulevait, en se référant à un texte de monsieur J.Y. Morin, la légitimité de la démarche d'indépendance sur le plan constitutionnel et la probabilité de sa reconnaissance par les organismes internationaux. Il a obtenu de madame la ministre Marois une réponse fondée sur des références au droit international.

Les participants ont montré beaucoup d'enthousiasme et abordé plusieurs questions : l'importance de notre histoire et de son enseignement, les écoles, la question à plusieurs volets, l'absence d'un projet de constitution, l'introduction de valeurs morales et chrétiennes, la charte des droits et responsabilités, l'inquiétude face à d'éventuelles représailles de la part des autochtones, la stratégie référendaire, notre manque de confiance dans nos capacités, le lien entre notre indépendance et une meilleure intégration des immigrants et enfin la nécessité de mieux expliquer le projet de souveraineté.

Forum
21 février 1995
École Fleur Soleil
Quartier Saint-François

Lors de ce dernier forum, nous avons rencontré des participants plus réservés, venus avant tout pour écouter, et circonspects dans leurs commentaires, ce qui a amené des intervenants en provenance d'autres quartiers à prendre la parole à plusieurs reprises. La question de l'immigration, des autochtones, des communautés culturelles et de leur

intégration à la société québécoise d'expression française a fait l'objet de nombreuses discussions.

Parmi les questions abordées, mentionnons celle de l'intégration des fonctionnaires fédéraux, déjà traitée dans d'autres forums ainsi que celle du respect des droits acquis en matière d'éducation pour la communauté anglophone. La stratégie référendaire et le contenu de l'éventuelle question ont également été abordés.

Certains intervenants arrivés au Québec depuis plusieurs années se sont exprimés sur leur fierté de se considérer Québécois.

Les audiences publiques

La Commission a aussi privilégié la formule d'audiences formelles et publiques pour les fins de sa consultation. La Commission de Laval fut la première commission régionale à débuter ses travaux, mardi le 6 février 1995, en avant-midi. Cette première audience fut suivie de sept autres séances; la Commission a tenu sa dernière consultation dimanche le 26 février 1995.

À l'origine, cinq séances d'audience avaient été prévues. Mais comme la Commission a décidé d'entendre tous ceux qui en feraient la demande, trois séances additionnelles ont été ajoutées.

Au total, 110 intervenants furent entendus : 66 personnes ont présenté des mémoires à titre personnel, six se sont limitées à une présentation orale; 37 groupes ont présenté un mémoire et un groupe a préféré, une présentation orale. La Commission avait convenu d'allouer un temps d'écoute et d'échange précis à chaque intervenant et cette procédure fut respectée : les groupes ont bénéficié d'une période de temps plus importante que les individus mais, dans tous les cas, le temps de présentation prévu fut d'une durée équivalente à la période d'échange subséquente.

Les audiences publiques ont été tenues en présence d'un nombre intéressant de citoyennes et citoyens, ce nombre pouvait varier de 50 à 150 personnes, en sus des représentants des médias régionaux et nationaux. Lors de l'audition de M. Jean Allaire de l'Action démocratique du Québec, l'assistance enregistrée fut de 250 personnes.

De façon générale, l'auditoire semblait apprécier les interventions si on en juge par les applaudissements. La plupart des intervenants ont remercié la Commission d'avoir pu participer au processus. Il n'y a jamais eu de remarques déplacées, ni de manifestation d'intolérance ou de désaccord. Le lecteur pourra consulter en annexe les tableaux

statistiques ainsi que la liste des intervenants qui ont participé aux audiences.

Toutes les présentations ont reçu une oreille attentive de la Commission qui a pu constater l'important effort et le sérieux du travail accompli. La variété des sujets traités et les opinions différentes émises ont permis des échanges fructueux avec les membres de la Commission. La présence d'intervenants issus de toutes les couches de la société, de l'artiste à l'homme d'affaires, du jeune à l'aîné, de l'étudiant au retraité a permis la rédaction d'un rapport reflétant cette diversité.

Les animations de milieux

La Commission de Laval sur l'avenir du Québec a organisé deux animations de milieux jeudi le 23 février 1995.

La première a eu lieu tôt le matin au Sheraton Inn Laval, alors que plus de 40 représentants du monde des affaires de Laval se sont réunis, à l'heure du petit déjeuner, pour entendre M. Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, et échanger sur le projet de souveraineté.

M. Landry a d'abord présenté sa vision du projet de souveraineté en abordant l'histoire économique du Québec et des grandes familles québécoises qui l'ont marquée, puis a répondu aux questions de la salle sur l'association économique avec le Canada, la dette, la poursuite des échanges commerciaux avec les États-Unis et la participation aux accords commerciaux internationaux.

L'exposé de M. Landry et certaines de ses références ont touché l'auditoire : « La souveraineté n'est pas une question économique » et, concernant la Conquête : « On avait cependant une grande force morale et on a eu deux grands bonheurs, la révolution tranquille et la révolution économique, qui ont équilibré nos malheurs ».

La Commission s'est ensuite déplacée au Pavillon du Bois Papineau où a eu lieu la seconde animation. Près de 40 personnes du secteur communautaire ont entendu le mémoire déposé par le Comité des organismes sociaux de Laval (COSL) et ont participé au forum qui s'en est suivi.

Le COSL représente 70 organismes actifs dans le milieu qui s'occupent de la lutte à la pauvreté, de l'isolement des individus, de la défense

des droits et d'entraide communautaire. Ce comité est né presqu'au même moment que Ville de Laval et poursuit depuis ses activités.

Le rôle, la place, l'avenir des organismes communautaires ont été au coeur des débats sur l'avant-projet de loi et ses incidences sur la constitution, la charte des droits et libertés, la décentralisation, la régionalisation et le projet de société.

La couverture médiatique

La spécificité de l'environnement médiatique lavallois se caractérise par l'absence de médias d'envergure nationale, mais par la proximité géographique des quotidiens et grands réseaux d'information.

Néanmoins, la Commission de Laval sur l'avenir du Québec constate que les médias montréalais ont su surmonter ces aléas et ont manifesté un intérêt soutenu envers les activités de la Commission, non seulement au cours de la première semaine où la Commission de Montréal n'avait pas débuté ses travaux, mais tout au long du processus de consultation des Lavalloises et des Lavallois.

La Commission peut affirmer de façon très conservatrice que ses activités ont suscité l'intérêt de plus de 26 médias.

À un moment ou un autre de ses activités, la Commission a également été couverte par au moins une douzaine de médias de la presse écrite (en ordre alphabétique): l'agence *Canadian Press,* le périodique *Insieme,* les quotidiens *La Presse, Le Devoir, Le Journal de Montréal* (et *Le Journal de Québec*), *Les Hebdos du bloc nord* (notamment, *Courrier Laval, Contact Laval-Est* et *Contact Laval-Ouest*), l'agence *Presse canadienne,* le périodique *The Chomedey News,* et le quotidien *The Gazette.*

D'autres quotidiens et hebdomadaires au Québec, au Canada et à travers le monde ont vraisemblablement relayé les dépêches transmises par les agences *Canadian Press* et *Presse canadienne.*

La Commission également a été couverte par plus d'une douzaine de médias de la presse électronique (en ordre alphabétique) : *CBC Radio (CBM-AM), CBC Television (CBMT-TV), CF Cable (Cable 9), CTV Network (CFCF-TV), Nouvelles Télé-Radio (NTR), Radio Média (CKAC-AM), Réseau de l'information (RDI), SRC Radio (CBV-AM), SRC Télévision (CBFT-TV),* Télévision communautaire de Laval *(CMLC-TV), TQS (CFJP-TV), TVA (CFTM-TV)* et *Vidéotron (Câble 9).*

D'autres stations et réseaux ont vraisemblablement diffusé des extraits sonores et visuels transmis par ces médias, eux-mêmes associés à des banques d'images ou à des agences coopératives de diffusion d'envergure québécoise, canadienne ou internationale.

En outre, la Commission de Laval a reçu la visite de journalistes pigistes d'une station de la radio-télévision publique autrichienne à Innsbruck *(Osterreichischer Rundfunk)*, d'un journal d'Alabama (États-Unis) et de représentants de la presse multi-ethnique québécoise qui ont assisté aux travaux. Dans ces derniers cas, on ne peut savoir si leur présence s'est soldée par la publication d'un reportage.

Signalons enfin que la première journée d'audiences publiques, le 6 février, a donné lieu à des reportages en direct sur *SRC Télévision* et *TVA*. Le 11 février, la présentation du mémoire de l'Action démocratique du Québec par Me Jean Allaire a été retransmise en direct par *RDI*.

Une bonne partie du succès de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec peut être attribuée à la collaboration franche et entière et au professionnalisme des représentants des médias d'information qui ont couvert ses activités. De façon globale, la Commission a fait l'objet d'une très bonne couverture généralement positive.

Les activités de la Commission ont généré plus d'une soixantaine de reportages, dont plus de 80% en français. Les médias régionaux ont rivalisé avec les nationaux en produisant plus de 60% de ses reportages.

À l'exception de Montréal et de Québec, aucune autre région que Laval n'a fait l'objet d'une attention aussi soutenue de la part de la presse nationale. Contrairement à d'autres régions du Québec, Laval peut en outre se réjouir de la fidélité et de la constance avec lesquelles la presse régionale a suivi ses activités, audiences publiques et forums de quartiers.

LES RÉSULTATS DE LA CONSULTATION SUR L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

Terre de nos aïeux, race fière, bénie, différents dans nos origines et réunis dans une idéalité commune,
un pays de droit et de justice, une terre pleine de richesses, un peuple de bonne volonté,
nourrir, loger, instruire ses enfants, mettre en avant un immense chantier du travail,
protéger le patrimoine, gérer en bon père de famille, répartir le fruit du travail,
Québec fleuron de la langue française en Amérique, terre d'accueil, pays grand, fier et bon,
immense richesse, vaste vision, peuple rempli de promesses, respect des enfants, de l'enseignement,
tu te souviens, capable de te prendre en main, démocratie, égalité, solidarité, justice sociale,
coopération, non-violence, respect de la dignité humaine, culture commune,
patrimoine riche et pluraliste, culture scolaire, lutte contre le racisme,
soutien à l'intégration, nation distincte, liberté, justice, paix, laïcité, accès universel à l'éducation,
attachement profond à notre langue, histoire et culture, épanouissement,
reconnaissance des droits historiques des communautés anglophones, de l'apport des communautés
culturelles, des autochtones, obligation collective, respect de la dignité culturelle,
désire de vérité, volonté de connaître, foi en Dieu, droits fondamentaux de l'homme,
égalité des hommes et des femmes, progrès social, tolérance, bannissement de la force des armes,
équilibre entre les droits collectifs et individuels, promotion des
relations internationales, de la coopération, non existence du
pouvoir illimité de dépenser, utilisateurs-payeurs, développement de la vie économique
dans le respect de l'environnement, pollueur-payeur, soutien aux handicapés, lutte à la pauvreté, terre
d'amour et de partage, sollicitude, entraide, décentralisation, autonomie, responsabilisation,
éducation, apprentissage, coordination, concertation, peuple majoritairement de langue et de
culture françaises, responsabilité en matière de santé, protection publique, partenariat entre
l'État et les citoyens, peuple compétent, inventif, accueillant, ouvert sur le monde,
égalité des chances, droit à l'éducation, à la santé, à la sécurité au travail, peuple fier,
héritier du fleur de lysé, respect des hommes, femmes et enfants, famille encouragée,
aînés valorisés, prospérité de part et d'autres du Saint-Laurent, constituante démocratique,
Québécois de plein droit quelque soit l'origine, la langue maternelle, les croyances religieuses,
intégrité, jeunes citoyens à part entière, environnement sain, propre, sécuritaire,
État républicain, social-démocrate, Notre devise «je me souviens»

Les résultats de la consultation

Avec un intérêt qui n'a eu de cesse tout au cours du processus de consultation, la Commission a lu, écouté et questionné. Tous les mémoires déposés devant la Commission ont été lus et analysés. De même, toutes les interventions verbales faites devant la Commission ont été enregistrées, notées et analysées.

Des tendances lourdes ont été dégagées et c'est à partir de celles-ci que la Commission formule ses recommandations. Ces recommandations se veulent donc le reflet des préoccupations le plus fréquemment manifestées devant la Commission et elles constituent le message envoyé au gouvernement par les citoyens et les organismes de la région de Laval.

Le préambule

Il n'y a pas de doute que l'invitation du Premier ministre à compléter la « page blanche » a suscité un intérêt incomparable. Les Québécoises et Québécois ont puisé au plus profond de leurs racines pour indiquer au gouvernement les valeurs que le Québec de demain doit véhiculer pour demeurer une ***société fière, libre, démocratique, juste et progressiste, consciente de ses droits et responsabilités et respectueuse de l'environnement dans son développement.***

Nous, citoyennes et citoyens du Québec, affirmons notre attachement profond à notre langue, à notre histoire ainsi qu'à notre culture. (Mémoire de l'Association des étudiants du CEGEP Montmorency et de l'Exécutif régional des jeunes du Parti québécois de Laval)

Il est fondamental de tenir compte de l'incidence de la culture... sur les orientations du projet éducatif du peuple. Il importe donc que l'éducation soit gérée par une instance administrative, enracinée dans cette culture et qui en possède à Laval toutes les subtilités. (Mémoire du Collège Montmorency).

Les propositions des citoyens et citoyennes nous indiquent un nombre important de valeurs fondamentales à retenir dans la rédaction du préambule dont ***la paix, l'harmonie, le sens de la famille, de la responsabilité,*** etc. Mais le plus grand désir des gens est d'y retrouver un ***sens de la patrie et de l'histoire : la fierté d'une nation.***

Les commissaires unissent leur voix à celle de la population pour que ces valeurs qui s'expriment dans ***le respect, l'ouverture et la générosité à l'égard de la minorité anglophone et des nations aborigènes*** trouvent un écho dans la « page blanche » de l'avant-projet de loi. Ainsi, la lecture de la Déclaration de souveraineté nous rappellera pourquoi le Québec, c'est le Québec.

« Québec, tu es le fleuron de la langue française en Amérique, Tu es une terre d'accueil ouverte sur le monde. »
(M. Sylvain Daigle)

Le préambule devra proclamer que ***le peuple de langue française et de culture québécoise unit ses forces et ses ressources pour faire du Québec un pays où il fera bon vivre, un pays progressiste, axé sur l'épanouissement de la jeunesse, l'éducation, la formation, l'emploi, la santé et le respect de l'être humain et de l'environnement social et politique dans lequel il évolue.***

« Nous favoriserons le progrès social et instaurerons les meilleures conditions de vie en harmonie avec les principes de liberté. »(M. Robert Dupuis)

Le préambule devra indiquer clairement le principe de ***l'égalité des hommes et des femmes*** et celui ***de justice sociale et d'équité.*** Enfin, il y a lieu d'y affirmer la ***laïcité de l'État*** dans le ***respect des religions et dans l'application des valeurs morales fondamentales*** nécessaires à la survie de toute société qui se respecte.

Dans le cadre de son mandat, la Commission a pris note des valeurs communes du peuple. Elle laisse au gouvernement et aux experts du Québec le soin de rédiger un préambule qui reflète les valeurs fondamentales d'un Québec plus que jamais désiré.

Article 1
La souveraineté

« Le Québec est un pays souverain »
définition de la souveraineté:
Le pouvoir de:
- voter toutes ses lois;
- de percevoir tous ses impôts;
- de signer tous ses traités de collaboration avec d'autres États

La très grande majorité des intervenants entendus lors des différents exercices de consultation de la Commission étaient favorables à la souveraineté du Québec. Selon plusieurs, la souveraineté est une question de temps: si ce n'est pas pour maintenant, ce sera pour plus tard. Donc, aussi bien la faire maintenant.

Les Québécoises et les Québécois ont atteint la maturité nécessaire pour se gouverner seuls, prendre leurs responsabilités et s'émanciper. C'est le destin de tous les peuples que d'être responsables de leur avenir. Selon plusieurs, le Canada « souffre d'une paralysie » et « les Québécois doivent sortir de ce purgatoire ».

« On peut résister à une invasion militaire mais pas à une idée dont le temps est venu.» Victor Hugo
(M. Sylvain Daigle)

Les gens favorables à la souveraineté ne considèrent pas que les arguments de nature économique sont valables dans le contexte actuel: le niveau de la dette assombrit l'horizon du Québec et du Canada. Pour plusieurs, la structure canadienne n'est pas rentable: le Québec serait une unité de gestion plus petite, plus facilement administrable. Plusieurs rappellent et utilisent *a contrario* des arguments tenus par les pourfendeurs de la souveraineté lors du référendum de 1980: la « piastre à Lévesque à 0.85$ et le gouffre dans lequel allait s'enfoncer le Québec, s'il se séparait ». Ils soulignent qu'aujourd'hui le dollar canadien vaut 0.70$ par rapport à la devise américaine et que l'état d'endettement du Canada va le conduire directement à la faillite.

« Seule l'accession du Québec à la souveraineté garantira la survie, l'épanouissement et le développement du français. » S.S.J.B.

Parmi les tenants du fédéralisme, certains considèrent que la souveraineté ne donnera pas nécessairement du coeur au ventre à notre société : il faut définir le genre de société que nous voulons et avoir le courage de la faire. Le Québec n'a pas besoin d'être souverain pour continuer son évolution. La Commission note que cette opinion est partagée par les tenants de la souveraineté qui jugent nécessaire pour le Québec de prendre en main, une fois pour toute, sa destinée. Certains fédéralistes ont soutenu que le Québec est déjà souverain dans certains champs de juridiction et posent la question suivante: pourquoi se séparer pour aller chercher les 10% manquants ? D'autres s'interrogent sur la capacité des Québécoises et des Québécois à se gérer eux-mêmes : « Nous gérons mal actuellement les domaines qui relèvent de nos compétences exclusives telle l'éducation; allons-nous être de meilleurs gestionnaires une fois souverain? ». Ils déplorent aussi le fait que le gouvernement du Québec n'a pas présenté de scénario financier, «un plan d'affaires».

Cette société a une âme, une langue, une culture qu'il faut protéger et nourrir. Si nous oublions cette âme, la flamme s'éteindra. On appelle ça : assimilation. » (M. Gody Lienhard & coll.)

Quant à la Commission, elle prend acte des craintes manifestées par les intervenants relativement à la survie de la culture québécoise française. Le peuple d'origine française, l'un des deux peuples fondateurs du Canada, est marginalisé par le multiculturalisme canadien. La Commission constate aussi que la majorité des intervenants étaient contre le statu quo, et que le seul autre choix actuellement offert aux Québécoises et aux Québécois, c'est l'accession au statut d'État souverain.

Par ailleurs, la Commission fait siens les constats et conclusions contenus dans le mémoire de M. Philippe Barbaud, linguiste (audience du 18 février 1995). Ce dernier démontre que le français est inexorablement appelé à disparaître si le Québec ne devient pas rapidement un État souverain. Elle reproduit ici un passage du mémoire de M. Barbaud ainsi qu'un tableau statistique fort éloquent:

> « Le poids décisionnel du Québec est de plus en plus voué à l'insignifiance tant que le Canada de demain fonctionnera selon quelque formule de fédéralisme que ce soit. Le fédéralisme est impuissant à contrecarrer l 'effet régressif de la minorisation démographique des francophones sur le pouvoir politique que continuera à détenir la province de Québec au sein d 'un Canada fédéré. Ignorer cette réalité équivaut à ratifier pour l'avenir une situation de sujétion politique du Québec contraire à l 'esprit de l'acte de l'Amérique du Nord Britannique de 1867. Par conséquent non seulement est-il légitime et raisonnable de la part de l 'actuel gouvernement du Québec de proposer aux citoyens québécois un nouveau régime politique, en l 'occurrence la souveraineté, mais encore est-ce faire preuve de prévoyance et de sage démocratie. »

Le tableau suivant, tiré du mémoire de M. Barbaud, illustre les gains nets de chaque groupe linguistique faits par l'assimilation ou l'immigration au Québec. Il démontre avec éloquence l'attraction qu'exerce l'anglais, langue pourtant minoritaire au Québec. Les anglophones du Québec font partie de la majorité canadienne et c'est le message que perçoivent les immigrants qui s'intègrent à ce groupe.

GAINS NETS ET PERTES NETTES DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS, LANGUE D'USAGE

Années	Français	Anglais
1971	+ 10 125	+ 108 895
1981	- 1 500	+ 118 780
1986	- 8 055	+ 110 675
1991	+ 65 000	+ 124 000
Total	+ 65 570	+ 462 350

La Commission recommande l'accession du Québec à la souveraineté

Article 2
L'association économique

« Le gouvernement est autorisé à conclure avec le gouvernement du Canada un accord consacrant le maintien d'une association économique entre le Québec et le Canada.

Un tel accord doit avant d'être ratifié, être approuvé par l'Assemblée nationale »

Plusieurs intervenants ont abordé cette question et pour la presque totalité d'entre eux, une association économique avec le Canada après l'accession du Québec à la souveraineté va de soi. Il en va de l'intérêt du Québec et du Canada de maintenir, voire de renforcer les nombreux liens existants. Le Canada se punirait lui-même s'il adoptait une attitude vindicative à l'endroit d'un Québec devenu souverain.

Selon les intervenants, plusieurs facteurs laissent croire que le Canada conclura rapidement une association économique avec le Québec :

- une dette commune dont il a avantage à régler rapidement le partage;
- les échanges commerciaux dépassant les 100 milliards $;
- le déficit commercial du Québec vis-à-vis de l'Ontario;
- toute sanction de type commercial contre le Québec risquerait d'ébranler la stabilité du dollar, dans l'éventualité où le Québec conserverait le devise canadienne.

Pour la majorité des intervenants, il importe de maintenir l'espace économique canadien et d'éviter la fragmentation des marchés et l'érection de barrières commerciales. D'autres souhaitent, si tel est le désir des parties, que l'association puisse inclure une certaine forme d'union politique et la mise sur pied d'organismes communs tels que conseil, tribunal, parlement, etc. pour l'administration conjointe de certains éléments d'une éventuelle union économique et politique.

Quelques intervenants ont fait savoir à la Commission qu'ils avaient de vives inquiétudes à l'endroit d'une possible association économique avec le Canada: le Canada va nous punir; les grandes compagnies canadiennes vont déménager leur siège social ailleurs; etc. Certains ont souligné que le Canada pourrait refuser de négocier une entente.

Néanmoins, la Commission croit que cette association économique est souhaitable et essentielle et qu'elle se concrétisera après la souveraineté. Pour la Commission, cette association économique passe d'abord par l'accession du Québec à la souveraineté, peu importe la forme que cette association prendra subséquemment.

Par ailleurs, l'ensemble des intervenants ont indiqué à la Commission que les craintes concernant la question de l'union économique pourraient empêcher plusieurs personnes de se rallier au projet de société du gouvernement.

Conséquemment, la Commission est d'avis que le projet de loi du gouvernement doit prévoir un encadrement concret et positif à cet égard en plus de décrire succinctement les composantes principales d'une éventuelle union économique.

Ainsi, la Commission recommande que le libellé de l'article 2 de l'avant-projet soit modifié et se lise comme suit: « *Le gouvernement du Québec proposera au Canada, le maintien d'une association économique consacrant, entre autres, la liberté de circulation des personnes, des biens et services et des capitaux.* »

La Charte des droits et libertés:

Article 3
La nouvelle constitution
« Le gouvernement doit conformément aux modalités prescrites par l'Assemblée nationale pourvoir à l'élaboration d'un projet de constitution pour le Québec et son adoption.
Cette Constitution doit inclure une charte des droits et libertés de la personne.

Lors des audiences et des forums tenus par la Commission, les intervenants ont reclamé l'inclusion d'une charte dans la constitution. Selon la majorité des intervenants, on devrait voir inscrits dans cette charte, en plus des droits et libertés individuels classiques, *« les devoirs, obligations et responsabilités »* des individus. Certains ont également souhaité que des droits collectifs soient reconnus afin sans doute d'atténuer les effets pervers qui peuvent découler d'une charte faisant de l'individu la seule base de notre société. Or, quelquefois, les valeurs individuelles et communautaires s'entrechoquent (ex.: protection de la langue française *versus* liberté d'expression des individus). D'autres désirent qu'on reconnaisse l'égalité entre les sexes de façon encore plus claire en déclarant que les femmes et les hommes sont égaux.

Certains ont soulevé des réserves sur l'inclusion dans la charte, des devoirs, des obligations et des responsabilités des individus. Selon eux, un devoir est toujours attaché à un droit.

La Commission recommande aussi que soit prévu l'enchâssement, dans la constitution d'un Québec souverain, d'une charte des droits et libertés de la personne. Cette charte devra cependant inclure des principes de responsabilisation des individus et également assurer qu'un juste équilibre subsiste entre les droits de chaque individu et ceux de la collectivité. Selon la Commission, ces principes pourraient être inclus soit dans le préambule de la charte, soit dans un article interprétatif contenu dans la charte. Elle laisse le soin au législateur ou à une future assemblée constituante d'en décider.

La communauté anglophone:

Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions.

Dans un premier temps, il importe de souligner la faible participation de représentants de la communauté anglophone lors de la tenue des travaux. La Commission note cependant que la très grande majorité des intervenants entendus sur la question des droits des anglophones dans un Québec souverain se sont montrés favorables à ce que soient inscrites dans la constitution des garanties assurant à cette communauté la préservation de son identité et de ses institutions.

La Commission retient des témoignages entendus en audience des membres de la communauté anglophone l'inquiétude exprimée sur l'unilinguisme d'un Québec souverain. Une telle crainte, quoique légitimement ressentie et reflétant sans doute le sentiment qui habite plusieurs membres de cette communauté, n'est pas justifiée à la lumière des travaux tenus. Ouverture d'esprit et tolérance ont marqué l'intervention de la majorité des participants.

La Commission, comme l'ont souligné bon nombre de participants, déclare qu'on ne pourra pas ignorer dans un Québec souverain l'apport de la communauté anglophone à la vie économique, sociale et culturelle. Dans un esprit d'ouverture et de tolérance mutuelle, l'identité, la langue et les droits acquis des anglophones devront être respectés.

Les nations autochtones:

Elle doit également reconnaître aux nations autochtones le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre. Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.

Un bon nombre d'intervenants se sont montrés rébarbatifs à l'octroi de tout statut particulier pour les aborigènes: il n'est pas justifié de leur donner ni un statut particulier, ni des terres leur appartenant en propre. Le territoire est indivisible et il est inacceptable d'entériner une transaction politico-territoriale sur la base du sang: les mêmes lois, les mêmes droits pour tous.

Certains acceptent plus facilement l'idée que le Québec reconnaisse aux aborigènes certains droits particuliers notamment, leurs droits ancestraux et celui de l'autonomie gouvernementale. Cette acceptation était généralement assortie de conditions telles que le respect des lois du Québec et l'obligation de payer leurs taxes et leurs impôts. La question amérindienne fut généralement associée à celle de l'intégrité territoriale: plusieurs ont manifesté une forme de contestation vis-à-vis des revendications des Amérindiens qui réclament la quasi totalité du territoire québécois.

Plusieurs ont souligné, lors des travaux de la Commission, que le Québec a toujours su traiter les nations aborigènes vivant sur son territoire de façon juste et que leur sort se compare avantageusement à celui qui leur est réservé dans d'autres provinces et dans d'autres pays d'Amérique. D'ailleurs, la question aborigène en est une qui dépasse largement les frontières du Québec.

Lors de ses travaux, la Commission a constaté que les intervenants faisaient preuve de modération vis-à-vis de l'avant-projet de loi, une fois informés de la nature des offres qu'entend faire le gouvernement aux nations aborigènes (autonomie gouvernementale sur un territoire donné, une forme de gouvernement municipal avec pouvoirs de gestion et de taxation).

La question amérindienne est une réelle préoccupation pour la Commission qui se déclare en faveur d'un ajustement de leur statut axé sur:

- la coexistence harmonieuse;
- le respect des droits et la responsabilisation;
- l'établissement d'un partenariat économique;
- l'autonomie de gestion.

La Commission recommande donc au gouvernement, à l'égard de la question aborigène, qu'il prenne les mesures requises pour expliquer à la population du Québec de façon plus précise sa vision des relations Québec-autochtones pour le futur, le type de gestion, de pouvoirs, de droits ou de responsabilités qui découleront des ententes souhaitées.

La Commission recommande par ailleurs que les modifications suivantes soient apportées au paragraphe 2 de l'article 3 qui devrait se lire ainsi :

« Cette constitution doit inclure une charte des droits, libertés et ***responsabilités*** *de la personne,* ***laquelle préconisera un juste équilibre entre les droits de chaque individu et ceux de la collectivité****. Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations* ***aborigènes*** *le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre* ***tout en favorisant la coexistence harmonieuse, le respect des droits de la collectivité, la responsabilisation et l 'intégration à l'économie québécoise.*** *Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois. »*

La décentralisation:

La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice »

La plupart des intervenants qui ont traité de cette question, se sont montrés favorables au principe de décentralisation des pouvoirs vers des instances locales et régionales.

Il ressort selon eux qu'une telle décentralisation permettrait une meilleure gestion dans certains domaines. Souvent, ils ont soutenu que « gérer petit » était plus aisé et que les administrateurs seraient ainsi plus près des besoins des administrés.

De façon générale, une décentralisation importante de l'État est souhaitée. Le développement régional est primordial dans le contexte de la souveraineté même si certains font une mise en garde contre « les petites guerres » de régions qui pourraient s'ensuivre, contre les disparités régionales et aussi contre les pièges de la trop grande centralisation des pouvoirs dans les structures régionales.

Cette décentralisation, selon les intervenants, devrait respecter certaines conditions notamment, que l'État devra assurer un partage équitable des richesses entre les régions et les localités. Cette décentralisation devrait permettre l'adoption de normes adaptées aux régions, être centrée sur la création d'emplois et viser la représentativité équitable des femmes et des hommes au sein des instances décisionnelles.

Cette décentralisation devrait se faire en douceur et favoriser la mise en place de mécanismes permettant l'engagement des citoyens et des citoyennes dans le contrôle de leurs institutions et dans la gestion du développement socio-économique.

Par ailleurs, on suggère aussi que l'imputabilité des commettants de ces nouvelles institutions se fasse par le biais d'une élection au suffrage universel. Plus spécifiquement, certains ont suggéré que Laval soit une région pilote pour y établir un projet de décentralisation en matière de santé et de services sociaux.

Quant à elle, la Commission est favorable au principe de décentralisation mais avec certaines réserves: l'une d'elles étant que les commettants doivent être imputables devant la population. La Commission considère cependant qu'il s'agit là d'une question post-référendaire qui devra être débattue lors de l'élaboration de la constitution.

La Commission recommande tout de même à la lumière des interventions que les modifications suivantes soient apportées au paragraphe 3 de l'article 3 qui se lira comme suit:

« La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que les ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice, ***tout en assurant un mécanisme d'imputabilité à l'égard des gestionnaires.*** *»*

Compte tenu de son contexte géopolitique particulier et du débat amorcé sur la décentralisation, la Commission recommande que la région de Laval soit désignée « région pilote » de l'exercice de décentralisation.

Autres éléments d'une constitution:

La Commission prend acte que nombre d'intervenants exigent qu'une assemblée constituante soit créée pour la rédaction de la nouvelle constitution. Cette assemblée devrait être élue et représentative de toutes les composantes de la société québécoise. La nouvelle constitution, une fois élaborée, devrait être soumise à la consultation populaire et être adoptée par voie référendaire. Cette constitution devrait être souple (règles d'amendement), capable d'évolution et respectueuse des réalités sociales. Certains désirent voir proclamé dans la constitution le français langue officielle du Québec et y voir enchâssée la Charte de la langue française.

D'autres souhaitent inclure dans la constitution une charte sociale et la reconnaissance des droits des communautés culturelles. Quant à ces deux dernières demandes, la Commission souligne que l'on retrouve déjà dans la charte québécoise (Charte des droits et libertés de la personne) des droits économiques et sociaux, et des droits pour les communautés culturelles.

La commission recommande donc que l'on procède rapidement après le référendum sur la souveraineté à la formation d'une assemblée constituante indépendante du gouvernement et représentative de toutes les composantes de la société. Une fois rédigée par cette assemblée, la constitution devra être soumise dans les meilleurs délais à une vaste consultation populaire.

La Commission recommande donc l'ajout du paragraphe suivant à l'article 3 de l'avant-projet :

« Cette constitution sera élaborée par une Assemblée constituante indépendante de l'Assemblée nationale et représentative de toutes les composantes de la société et soumise à une vaste consultation populaire. »

Article 4
Le territoire
« Le Québec conserve les frontières qui sont les siennes au sein de la Confédération canadienne au moment de l'entrée en vigueur de l'article I. Il exerce ses compétences sur les zones maritimes et les territoires adjacents à ses côtes selon les modalités et dans les conditions prévues par les règles du droit international.»

Peu d'intervenants ont abordé la question de l'intégrité du territoire d'un Québec souverain. Cette question, lorsqu'elle fut soulevée, fut associée directement à la question aborigène et à leurs revendications territoriales, sujet déjà traité dans la section consacrée aux droits des aborigènes dans la constitution.
La Commission note que certains défenseurs du fédéralisme sont venus agiter le spectre de la Loi de 1912 qui avait prolongé le territoire du Québec jusqu'à la Baie d'Ungava. Selon ces intervenants, un Québec qui accède à la souveraineté se verra amputé de ce territoire et ce, en vertu de l'application de ladite loi. Pour sa part, la Commission se range du côté de l'opinion des experts selon lesquels la Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie-James et du Nord québécois adoptée par le gouvernement fédéral pour mettre en vigueur la Convention de la Baie-James, a eu pour effet d'abroger la disposition de la Loi de 1912.

Cela dit, la Commission recommande au gouvernement qu'il s'assure que le Québec conservera l'intégrité de son territoire actuel, peu importe sa démarche et ses revendications.

Article 5
La citoyenneté

« Est Québécois toute personne qui est domiciliée au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1.

Est également citoyen québécois toute personne qui, après l'entrée en vigueur de l'article 1 *est née au Québec ou est née à l'étranger d'un père ou d'une mère détenant la citoyenneté québécoise.*

La citoyenneté québécoise peut être cumulée avec celle du Canada ou de tout autre pays. »

La Commission constate que très peu d'intervenants ont abordé la question de la citoyenneté. Elle conclut donc que l'article 5 ne semble pas poser de difficulté. La Commission souligne tout de même la préoccupation que suscite la rédaction de cet article chez les ressortissants québécois. Un couple de Québécois vivant au Nouveau-Brunswick nous a fait parvenir un mémoire dont nous reproduisons ici un extrait:

> *« En prenant connaissance de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, nous constatons qu'à l'article 5 qui porte sur la citoyenneté, les Québécoises et Québécois de naissance vivant en dehors du Québec, ne figurent pas, la définition de citoyen et citoyenne.*
>
> *Présentement nous possédons la citoyenneté canadienne, mais celle à laquelle nous tenons le plus et dont nous n'accepterons jamais d'être privés est la citoyenneté québécoise. »*

La Commission recommande l'ajout du paragraphe suivant entre les deuxième et troisième paragraphes de l'article 5 :

« Est également citoyen québécois, sur demande à cet effet, toute personne née au Québec mais domiciliée à l 'extérieur lors de l'entrée en vigueur de l'article 1. »

Article 6
La monnaie

« La monnaie qui a cours légal au Québec demeure le dollar canadien. »

Bon nombre d'intervenants se sont prononcés sur la question de la monnaie devant être adoptée par un Québec souverain. La majorité de ces intervenants sont favorables à ce que le Québec opte pour conserver la monnaie canadienne. Ils ont évoqué certains avantages pour le partage de la dette et le motif de l'association économique avec le Canada. Cette majorité d'intervenants semble souhaiter que cette utilisation de la monnaie canadienne soit transitoire et amène le Québec à adopter sa propre monnaie.

Pour certains, le Québec devrait se doter de sa propre monnaie pour contrôler pleinement sa politique monétaire. Pour d'autres, la monnaie est aussi une question d'identité nationale.

La Commission recommande, à la lumière des témoignages reçus, que le Québec opte pour l'utilisation de la monnaie canadienne. Cet usage du dollar canadien pourrait se poursuivre durant une période transitoire, le temps de partager la dette et les actifs et de calmer d'éventuelles appréhensions et toute nervosité au sein des marchés monétaires internationaux. Selon la Commission, le Québec pourra se doter, après quelques années, de sa propre monnaie afin de contrôler entièrement ses politiques monétaires, fiscales, sociales et économiques.

La Commission recommande aussi l'ajout du paragraphe suivant à l'article 6 de l'avant-projet:

« L'Assemblée nationale pourra, si et lorsqu'elle le jugera opportun, adopter une monnaie québécoise. »

Article 7
Les traités
« Le Québec assume les obligations et jouit des droits contenus dans les traités auxquels le Canada est partie et dans les conventions internationales auxquelles le Canada a adhéré, conformément aux règles du droit international. »

En devenant souverain, le Québec deviendra sujet de droit international et de ce fait soumis à ses règles. La Commission fait le constat que très peu d'intervenants ont traité cette question. On fit souvent mention, de manière générale, de la mondialisation des marchés, du marché commun européen, de l'Accord de libre-échange, de l'ALÉNA, comme faisant partie de la réalité contemporaine avec laquelle le Québec devra composer. Certains intervenants ont remis en question certains traités, dont l'ALÉNA. Ce traité, selon eux, risque de niveler vers le bas les conditions de vie des travailleuses et travailleurs du Québec, qui devront faire face à la main-d'oeuvre bon marché du Mexique et à une pression à la baisse sur le niveau des programmes sociaux.

Compte tenu des interventions entendues, la Commission est en accord avec le principe de l'article 7. Le Québec souverain souhaité par les intervenants est un Québec ouvert sur le monde: il ne pourra faire abstraction de la réalité mondiale contemporaine et devra se conformer à son nouveau statut de sujet de droit international.

Articles 8 et 9
Les alliances internationales:

« art 8: Le gouvernement est autorisé à demander l'admission du Québec au sein de l'Organisation des Nations unies et des autres organismes gouvernementaux »

« art 9: Le Québec prend les mesures requises pour rester membre notamment, du Commonwealth, de la Francophonie, de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). »

La majorité des intervenants sont favorables à ce que le Québec adhère aux différentes alliances internationales pour assumer pleinement son rôle dans le concert des nations.
La Commission est d'accord avec la formulation des dispositions mais souligne les craintes manifestées par certains à l'égard de l'ALÉNA de même que certaines réserves émises quant à l'opportunité de demeurer au sein du Commonwealth. En effet, la Commission souligne que plusieurs croient, à tort, qu'être membre du Commonwealth comporte un assujettissement à la Couronne britannique.

Articles 10 à 14
La continuité des lois

«art 10 : Les lois adoptées par le Parlement du Canada qui s'appliquent au Québec au moment de l'entrée en vigueur de l'article 1, de même que les règlements qui en découlent, restent en vigueur jusqu'à ce qu'elles soient modifiées ou abrogées par l'Assemblée nationale»

«art 11 : Les pensions et suppléments payables aux personnes âgées continuent d'être payés par le gouvernement suivant les mêmes barèmes et conditions. Les permis, licences et autorisations qui ont été émis restent en vigueur jusqu'à leur terme.»

«art 12 : Les tribunaux de juridiction civile ou criminelle continuent d'exister et leurs juges sont confirmés dans leur poste et conservent leur autorité. Les causes en instance peuvent être poursuivies jusqu'à jugement. Toutefois, la Cour d'Appel du Québec devient le tribunal de dernière instance jusqu'à l'institution d'une Cour Suprême par la nouvelle constitution prévue à l'article 3.

Très peu d'intervenants ont abordé la question de la continuité des lois sauf des groupes d'intérêts particuliers, tels les syndicats de fonctionnaires fédéraux qui désirent voir leurs membres intégrés à la fonction publique provinciale avec garantie d'emploi et respect des conventions collectives. Les fonctionnaires provinciaux se disent eux aussi préoccupés par les problèmes de l'intégration des fonctionnaires fédéraux.

La Commission constate que les syndicats de fonctionnaires fédéraux réclament ce que le fédéral ne peut plus leur garantir: la sécurité d'emploi et le maintien intégral des conditions de travail.

À l'heure où le gouvernement fédéral entend couper 45 000 postes dans la fonction publique fédérale, comment peut-on exiger que le gouvernement du Québec fournisse de telles garanties ?

La Commission recommande tout de même au gouvernement de faire tout en son pouvoir pour qu'une éventuelle intégration des fonctionnaires fédéraux se réalise de la façon la plus complète et efficace possible.

Les juges de la Cour Fédérale et de la Cour Suprême du Canada en provenance du Barreau du Québec deviennent, s'ils en expriment le désir, respectivement juges de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel du Québec.»

D'autres organismes ont fait part à la Commission de leurs craintes sur le maintien de leur financement assuré actuellement par le fédéral ou par des organismes fédéraux.

«art 13 : Le gouvernement peut, en respectant les modalités prévues par la loi, nommer les personnes requises et prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'application des lois canadiennes qui continuent de s'appliquer au Québec en vertu de l'article 10. Les sommes requises pour l'application de ces lois sont prises à même le fonds consolidé du revenu. Dans les nominations prévues au présent article, le gouvernement doit donner priorité aux fonctionnaires et autres employés du gouvernement du Canada ou de ses agences et organismes qui résident au Québec»

«art 14 : Jusqu'à ce que la nouvelle constitution prévue à l'article 3 entre en vigueur, les lois, règles et conventions qui régissent la constitution interne du Québec et l'accès aux écoles anglaises restent en vigueur.»

À titre d'exemple, la Commission cite le cas du Club de patinage artistique de Laval. Ce Club est membre de l'Association canadienne de patinage artistique qui elle-même est membre de l'Union internationale de patinage. Le CPA Laval est lié étroitement à une structure complexe pan-canadienne, l'ACPA, à laquelle il contribue et dont il reçoit du financement. Comment se fera le partage des actifs de l'ACPA au lendemain de l'accession à la souveraineté ? Comment sera assuré le financement des activités du CPA Laval? Autant de questions qui préoccupent le CPA et nombre d'organismes sans but lucratif.

La Commission souligne aussi qu'en vertu de son pouvoir de dépenser, le gouvernement fédéral verse des subventions dans le domaine de la recherche scientifique au Québec, accorde aussi du soutien aux entreprises sur le plan des échanges économiques internationaux et participe au financement des programmes sociaux. Plusieurs personnes s'interrogent alors sur le sort réservé à ces formes d'aide.

La Commission recommande au gouvernement du Québec d'analyser immédiatement tous les programmes dont il entend assurer la continuité de façon *précise* et d'en informer tous les citoyens du Québec, tout en spécifiant les mesures transitoires applicables au lendemain de la souveraineté.

Plus particulièrement, le gouvernement du Québec devra répondre aux nombreuses interrogations d'individus et d'organismes membres de structures fédérales, de fédérations et/ou d'associations pan-canadiennes qui recoivent d'elles une aide financière.

Article 15
Le partage des biens et des dettes:
« Le gouvernement peut conclure avec le gouvernement du Canada tout accord relatif au partage des biens et des dettes appartenant au Canada et à toute autre matière susceptible de faciliter l'application de la présente loi.»

La très grande majorité des intervenants ont déclaré qu'un Québec souverain devra assumer sa juste part de la dette fédérale. Selon plusieurs, cette question devra être débattue entre experts. Il en va de la crédibilité du Québec d'assumer sa juste part. Il est à noter que le partage de la dette a retenu davantage l'attention que celui des actifs.

La Commission constate que les intervenants manifestent une très grande volonté de voir l'État régler ses dettes. Ils souhaitent que le partage de la dette se fasse dans un délai d'un an après l'accession à la souveraineté. Ce partage devra bien évidemment tenir compte des actifs. La Commission souligne la préoccupation et le désir que le Québec souverain se dote d'une loi anti-déficit et de mécanismes de contrôle des dépenses publiques.

Comme l'ont demandé un grand nombre de citoyens et d'organismes, la Commission recommande qu'un redressement des finances publiques du Québec soit sérieusement et vigoureusement amorcé. Le gouvernement devrait dès maintenant apporter des précisions quant au partage de la dette et à son paiement. Il pourrait aussi soumettre un projet de budget de l'an I du Québec souverain.

Le gouvernement aurait intérêt à mieux informer la population sur la question du « partage des actifs », une contrepartie importante mais peu connue de la population. Il s'agit là d'un aspect positif qui viendrait nuancer la vision négative de la prise en charge de la dette.

La Commission recommande au gouvernement du Québec de mieux informer la population de l'aspect « partage des actifs » afin de nuancer l'aspect négatif du « partage des dettes ». Ceci devrait permettre à la population de constater les aspects rentables et positifs du « partage ».

Articles 16 et 17
L'entrée en vigueur

«art 16 : La présente loi entre en vigueur un an après son approbation par référendum, à moins que l'Assemblée nationale ne fixe une date antérieure.
Cependant, les articles 2, 3 et 15 entrent envigueur le lendemain du jour où la présente loi est approuvée par référendum.»

«art 17 : La présente loi ne peut entrer en vigueur que si une majorité des voix exprimées par les électeurs lors d'un référendum tenu conformément à la Loi sur la consultation populaire s'est prononcée en faveur de la question suivant :»
«Êtes-vous en faveur de la loi adoptée par l'Assemblée nationale déclarant la souveraineté du Québec ? OUI ou NON.»

«La question actuelle a les défauts de ses qualités. En parlant de souveraineté, elle est politiquement claire mais porte ceux qui rêvent de compromis à voter "NON"»
(M. Michel Sarra-Bournet)
«Voulez-vous que le Québec demeure un pays libre de voter ses lois, percevoir ses impôts, signer ses traités?»
(L'Association professionnelle de technologiste médicaux du Québec)

«Les trois options offertes aux citoyennes et citoyens dans la question :
- *statu quo?*
- *pouvoirs particuliers?*
- *souveraineté et union?»*

(M. Roger Corriveau)

Ces dispositions de l'avant-projet de loi ont soulevé une passion peu ordinaire. Certaines personnes insistent sur la nécessité d'une majorité spéciale extraordinaire pour légitimer l'accession du Québec à la souveraineté. Mais la plupart des intervenants considèrent qu'une majorité simple serait suffisante pour qu'une conclusion crédible soit tirée de cet exercice démocratique. La population et les membres de la Commission lancent toutefois un message clair au gouvernement du Québec : il ne faut pas perdre le prochain référendum. Plusieurs intervenants considèrent que le gouvernement est tenu à une obligation de résultat. Un référendum perdu priverait le Québec de tout levier de négociation pour le futur et accréditerait à tort la thèse voulant que le Québec puisse se satisfaire du « statu quo » et du « fédéralisme évolutif. »

Plusieurs suggestions ont été faites à la Commission pour favoriser une victoire :

- repousser le référendum si on risque de le perdre;
- mieux informer la population sur tous les aspects et prendre le temps qu'il faut à cet effet;
- question à deux volets;
- question à trois volets;
- etc..

Par ailleurs, plusieurs intervenants issus du milieu des affaires et certains membres de la Commission croient nécessaire de procéder rapidement à la tenue du référendum afin que le gouvernement passe à autre chose.

Cependant, une chose est évidente, toutes les propositions visent à trouver un moyen de rallier les Québécoises et les Québécois et de recréer un consensus. Les messages abondent sur la nécessaire solidarité autour d'une question claire, nette, précise et non-équivoque.

Question à deux volets :
«• Souveraineté?
• Constitution de 1982?»
(M. Philippe Charbonneau)

Tout comme le moment où doit être tenu le référendum, la formulation de la question ne fait pas consensus parmi la population et au sein de la Commission. Cependant, certains objectifs précis doivent être atteints par ceux qui auront la lourde responsabilité de soumettre à l'Assemblée nationale, puis à la population, une question qui décidera de ce que sera le Québec de demain. La Commission se permet d'en formuler quelques-uns :

- une question enthousiasmante, claire, nette et précise;
- une question qui fait état du lien économique avec nos partenaires;
- une question qui mène irrémédiablement au statut d'État souverain du Québec.

«Il est certain que le rapatriement des pouvoirs par le Québec et l'élimination de chevauchement entre divers programmes et ministères sont susceptibles d'avoir des conséquences favorables à l'efficacité et aux coûts des services publics. » (Action démocratique du Québec : M. Jean Allaire)

La Commission considère que le projet de souveraineté du gouvernement du Québec est un projet de société. Mais il requiert de la part du gouvernement un énorme travail d'information et d'éducation du public. Une fois cette condition remplie, la formulation de la question apparaîtra peut-être moins importante. Les Québécoises et Québécois auront alors compris l'inévitable nécessité de cette démarche, car l'autre choix est la résignation au statu quo inacceptable du fédéralisme canadien.

LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION DE LAVAL

Les conclusions de la Commission

L'hiver 1995 restera longtemps gravé dans l'imaginaire de tous ceux et celles qui ont bravé la froidure de février pour participer à l'invitation du Premier ministre au débat collectif sur la souveraineté du Québec. Que le OUI l'emporte ou non lors du prochain référendum, le processus de consultation qui vient de se terminer constituera pour longtemps encore, un modèle exemplaire d'une véritable démarche démocratique.

L'hiver de la parole

Les membres de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec ont relevé avec enthousiasme le défi de cette consultation à la fois brève et massive. Ils en ont retiré une expérience personnelle enrichissante et stimulante, ainsi que de multiples enseignements. Au sein de leur équipe pluraliste, ils ont appris à partager leurs visions, parfois divergentes de l'avenir, et à faire preuve de cohésion, d'ouverture d'esprit, de respect et de neutralité. Ils se sont voués à l'écoute active des autres, sans distinction d'âge, de sexe, d'origine, d'appartenance politique ou de classes sociales. À la fois privilégiés, compte tenu de l'honneur qui leur a été accordé de vivre pleinement cette période d'effervescence politique, et soumis à la rigueur d'un itinéraire et d'un agenda sans merci, ils ont rempli leur mandat avec assiduité et un sens profond des responsabilités envers le gouvernement et tous les intervenants qui se sont adressés à eux.

Mais, dans cet exercice démocratique, les vrais acteurs ont été madame et monsieur tout le monde qui ont quitté la chaleur de leur foyer pour se rendre à l'école ou au centre communautaire de leur secteur afin de participer aux séances de consultation publique de la Commission. Ces participants, qui ont fait preuve de maturité, de positivisme, de générosité et d'un sens de l'obligation morale, ont accepté de s'exprimer, de s'interroger, d'écouter et de poursuivre ainsi leur propre cheminement. Grâce à eux, l'exercice a conduit à une réflexion approfondie sur notre avenir collectif.

Bien qu'une majorité de participants endossaient déjà le projet de la souveraineté du Québec, et sans doute aussi à cause de la faible représentation des fédéralistes, la démarche souverainiste a été au centre des préoccupations. À l'abri des débats stériles, elle a fait l'objet de témoignages réfléchis, clairement exprimés et de discussions approfondies et constructives.

L'approche consultative retenue visait à créer des lieux de dialogue et de mise en confiance, et à recueillir les avis et les attentes de la population. Grâce à la formule familière des forums, les citoyens ont senti qu'on leur donnait la parole. Ils l'ont grandement apprécié et l'ont souligné à de multiples reprises au cours des séances. Cette formule stratégiquement appliquée au début de la période de consultation a amplement favorisé le cheminement des participants et le dépôt des mémoires à la Commission. L'itinéraire adopté a permis de différencier les préoccupations des citoyens des divers secteurs socio-économiques de Laval. Plus solennelles, les audiences publiques ont donné lieu à la présentation d'argumentaires plus étoffés et à des échanges nourris entre les intervenants et les membres de la Commission.

Les groupes cibles, socio-communautaires, d'affaires, jeunes et aînés ont fait l'objet d'approches particulières d'animation de milieu mis en application par la Commission de Laval, d'une part, et par les commissions nationales des jeunes et des aînés, d'autre part.

Bien que l'assistance aux diverses séances de consultation se caractérisait par une forte proportion de participants d'âge mûr, de francophones et de sympathisants au projet de la souveraineté, les jeunes, les allophones et les fédéralistes qui ont pris la parole ont témoigné avec vigueur et clarté des préoccupations de leur groupe respectif.

L'exercice de consultation sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, réalisé auprès des Lavalloises et des Lavallois, permet de conclure que le statu quo est rejeté par l'ensemble des intervenants de quelque tendance politique qu'ils proviennent. Il permet en outre de reconnaître la crainte généralisée que suscite la perspective d'un NON au référendum.

Dans ce contexte, les principales préoccupations identifiées par les membres de la Commission concernent les sujets suivants :

- les scénarios et mesures économiques liés à la souveraineté (monnaie, dette);
- l'affirmation de la langue et de la culture;
- la stratégie référendaire (date, campagne d'information, question);
- l'élaboration d'un projet de société et de la constitution;

- la place des nations autochtones dans un Québec souverain, la réponse à leurs revendications et son effet sur les finances gouvernementales et le territoire québécois;
- les modalités de la décentralisation;
- le maintien des relations Québec-Canada;
- et la gestion gouvernementale.

La Commission est d'avis que les devoirs et responsabilités d'un gouvernement vis-à-vis d'une question aussi vitale lui imposent de s'assurer que le référendum soit tenu à un moment où tous les éléments nécessaires à une victoire sont rassemblés.

Première commission consultative régionale au Québec à donner la parole aux citoyens en matière constitutionnelle, la Commission de Laval entreprenait ses travaux le 6 février 1995 en recevant en audience publique un savant historien, M. Cauchy. Avec lui, les membres de la commission ont revécu les étapes de la Conquête, de la domination, du mépris pour le peuple québécois cristallisé dans le Rapport Durham.

D'autres intervenants sont venus nous rappeler l'étape peu reluisante d'Adélard Godbout (1935-1941) et les rebuffades à répétition des années 80 (rapatriement de la constitution, Meech, Charlottetown). D'autres enfin ont fait valoir la force de caractère et la fierté du peuple québécois, son courage, sa tenacité et désormais sa compétence à s'inscrire dans le tumulte de la concurrence mondiale.

La Commission a pris note et fait siens les arguments prônant la quête de la souveraineté du Québec. Les Québécois ont atteint un rare niveau de maturité politique; le débat actuel en fait foi. Ils sont prêts pour une prise en charge des responsabilités dévolues aux nations libres et autonomes et c'est avec une ouverture d'esprit face à eux-mêmes et aux autres qu'ils entendent prendre en main leur destinée.

Peuple de langue et de culture françaises d'Amérique, les Québécoises et les Québécois veulent fonder un État laïc et pacifique respectant les valeurs morales et les croyances religieuses de ses citoyens. Ils veulent que s'épanouisse au Québec une société fière de son patrimoine, de sa culture et de son identité; une société libre, démocratique et juste, préoccupée du sort de tous les siens; une société progressiste, consciente de la richesse

que représente sa population et prête à lui fournir le cadre et les outils nécessaires à son accomplissement.

Une société consciente, aussi, de l'espoir qui réside dans sa jeunesse et des efforts qu'elle doit consentir pour favoriser son développement; enfin, une société qui, tout en visant le bien-être économique de ses citoyens, respectera son environnement.

Ainsi, favorables dans l'ensemble à l'avant-projet de loi soumis à la consultation, les membres de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec manifestent leur soutien aux dispositions soumises relatives aux sujets suivants : la souveraineté du Québec; la communauté anglophone; le territoire; les traités; les alliances internationales et l'entrée en vigueur de la loi.

Ces recommandations, répertoriées au chapitre suivant, portent sur les dispositions relatives au préambule, à l'association économique, à la nouvelle constitution, à la décentralisation, à la citoyenneté, à la monnaie, à la continuité des lois et au partage des biens et des dettes.

Au cours de l'exercice de consultation, les membres de la Commission ont été à même de prendre le pouls de la population face au projet de la souveraineté du Québec. Ils ont pu constater que même si le besoin de changement est vivement ressenti, la perspective des choix à effectuer et des conséquences qu'ils entraînent suscitent encore beaucoup d'inquiétude et de questionnement.

Que nous réservent les lendemains d'un OUI à la souveraineté? Comment intégrerons-nous les communautés culturelles à notre démarche? Quelles en seront les conséquences économiques? Quelles seront les réactions du Canada anglais et des autochtones?

Autant d'interrogations qui témoignent des craintes qui ralentissent l'adhésion populaire au projet de la souveraineté. Mais la peur du NON est tout aussi palpable et se traduit par autant de questions sur les conséquences politiques, sociales et économiques et du statu quo.

Le processus consultatif a fourni l'occasion à plusieurs de trouver des réponses à leur questionnement ou tout au moins, d'exorciser leurs peurs, de démystifier certains sujets et de dédramatiser les choix à faire, mais un sérieux travail d'information reste à accomplir.

La Commission de Laval est d'avis qu'un effort particulier d'information devra être consenti par le gouvernement pour répondre avant le référendum aux nombreuses questions soulevées par le projet de la souveraineté.

Si le processus de consultation qui vient de prendre fin a eu le très grand mérite de retenir l'attention et de soulever l'intérêt du public, il n'a certes pas suffi pour fournir tout l'éclairage requis sur les différents aspects du projet en cause.

Afin de permettre à la population de décider de l'avenir du Québec en toute connaissance de cause et avec un niveau de compréhension comparable à celui des membres du gouvernement, il importe que les grandes étapes de l'histoire du Québec qui justifient l'option souverainiste soient davantage connues du grand public. De plus amples informations doivent être fournies sur les sujets suivants :

Les sujets de questionnement

- les futures relations du Québec avec le Canada et les autres pays;
- les perspectives d'union économique ou même politique avec le Canada;
- les modalités d'élaboration et l'orientation de la nouvelle constitution;
- les possibilités d'entente avec les nations autochtones;
- les technicalités et les options relatives au passeport et à la monnaie;
- les critères et les choix d'adhésion aux divers traités;
- les coûts inévitables et les bénéfices engendrés;
- la structure organisationnelle prévue;
- les dispositions assurant la continuité des mesures de soutien financier et des services relevant du gouvernement fédéral;
- les garanties de continuité du soutien du Québec aux communautés culturelles;

- les éléments du plan d'action préconisé au lendemain de l'accession à la souveraineté;

- les modalités de partage des biens et des dettes.

Impressionnés par la qualité des documents de références mis à leur disposition au cours de cet exercice, les membres de la Commission de Laval formulent le souhait que cette information puisse être partagée avec la population dans le cadre d'une vaste campagne d'information. Seules la connaissance et la compréhension des faits peuvent faire échec à toute tentative de désinformation.

Comme l'ont signalé à maintes reprises les intervenants, l'accession à la souveraineté est avant tout une question de fierté, de prise en charge de ses responsabilités et de maturité politique.

Ainsi, outre le recours aux médias d'information, d'autres moyens devront être envisagés pour permettre à nouveau l'expression du sentiment de fierté des Québécoises et des Québécois et retrouver le climat de consensus des lendemains de Meech et de Charlottetown. Des efforts particuliers devront être consentis pour répondre aux interrogations des jeunes, des femmes, des communautés culturelles et de la population socio-économiquement défavorisée.

Nombre de Lavalloises et de Lavallois qui ont participé au processus établissent un rapport étroit entre la capacité de bien gouverner du gouvernement en place et l'aptitude du peuple québécois à faire l'indépendance du Québec. Ce constat mériterait d'être sérieusement pris en considération. Il fait appel au leadership, à la capacité de convaincre du bien-fondé des orientations choisies et des réalisations accomplies, dans un contexte où la crédibilité des femmes et des hommes politiques s'effrite dans toutes les démocraties occidentales.

La Commission de Laval sur l'avenir du Québec termine ses travaux avec la ferme conviction que l'exercice de consultation mené par le gouvernement sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté apportera un précieux éclairage sur les attentes des Québécoises et des Québécois face à leur avenir collectif.

La Commission souhaite fortement que les opinions exprimées et les témoignages reçus soient pris en considération afin de bonifier l'éventuel projet de loi qui fera du Québec un pays souverain.

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE LAVAL

Les recommandations

Article 1
Souveraineté

La Commission recommande l'accession du Québec à la souveraineté

Article 2
Association économique

L'article 2 devrait se lire ainsi :
« Le gouvernement du Québec ***proposera*** au gouvernement du Canada le maintien d'une association économique ***consacrant, entre autres, la liberté de circulation des personnes, des biens et services et des capitaux.*** »

Article 3
Constitution

Le 2e paragraphe de l'article 3 doit être modifié pour se lire ainsi :
« Cette constitution doit inclure une charte des droits, libertés **et** ***responsabilités*** de la personne, ***laquelle préconisera un juste équilibre entre les droits de chaque individu et ceux de la collectivité.*** Elle doit garantir à la communauté anglophone la préservation de son identité et de ses institutions. Elle doit également reconnaître aux nations aborigènes le droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre ***tout en favorisant la coexistence harmonieuse, le respect des droits de la collectivité, la « responsabilisation » et l'intégration à l'économie québécoise.*** *Cette garantie et cette reconnaissance s'exercent dans le respect de l'intégrité du territoire québécois.* »

À l'égard des autochtones, la Commission recommande **que le gouvernement du Québec prenne les mesures requises pour expliquer de façon plus précise sa vision des relations Québec-autochtones pour le futur et le type de gestion, les pouvoirs, droits ou responsabilités qui découleront des ententes souhaitées.**

Article 3
Constitution

Le 3e paragraphe doit être modifié pour se lire ainsi :
« La constitution prévoira la décentralisation de pouvoirs spécifiques aux instances locales et régionales ainsi que des ressources fiscales et financières adéquates pour leur exercice, ***tout en assurant un mécanisme d'imputabilité à l'égard des gestionnaires.*** »

Compte tenu de son contexte géopolitique particulier et du débat amorcé sur la décentralisation, la Commission recommande **que la région de Laval soit désignée «région pilote» de l'exercice de décentralisation.**

Article 3
Constitution

La Commission recommande l'ajout du paragraphe suivant à l'article 3 de l'avant-projet de loi:
« Cette constitution sera élaborée par une assemblée constituante indépendante de l'Assemblée nationale, représentative de toutes les composantes de la société et soumise à une vaste consultation populaire. »

Article 5
Citoyenneté

La Commission recommande l'ajout du paragraphe suivant entre le deuxième et le troisième paragraphe dudit article :
« Est également citoyen québécois, sur demande à cet effet, toute personne née au Québec mais domiciliée à l'extérieur lors de l'entrée en vigueur de l'article 1. »

Article 6
Monnaie

La Commission recommande l'ajout du paragraphe suivant à l'article 6 de l'avant-projet de loi:
« Cependant, l'Assemblée nationale pourra, si et lorsqu'elle le jugera opportun, adopter une monnaie québécoise. »

Articles 10 à 14
Continuité

La Commission recommande au gouvernement du Québec **d'analyser immédiatement tous les programmes fédéraux dont il entend assurer la continuité de façon précise et d'en informer tous les citoyens du Québec, tout en spécifiant les mesures transitoires applicables au lendemain de la souveraineté.**

Plus particulièrement, **le gouvernement du Québec devra répondre aux nombreuses interrogations d'individus et d'organismes membres de structures fédérales, de fédérations et/ou d'associations pan-canadiennes qui recoivent d'elles une aide financière.**

Article 15
Partage des biens et des dettes

La Commission recommande au gouvernement du Québec **de mieux informer la population de l'aspect « partage des actifs » afin de nuancer l'aspect négatif et péjoratif du « partage de la dette ».** Ceci devrait permettre à la population de constater les aspects rentables et positifs du « partage ».

ANNEXES

- Dissidence
- Liste des participants
- Itinéraire et agenda
- Carte géographique
- Données statistiques

ADDENDUM

Lucie Jobin commissaire représentante de l'A.D.Q. Commission région de Laval.

Considérant que l'objet des commissions étaient une vaste consultation populaire.

Considérant l'absence d'opinions des tenants du fédéralisme dû au boycott des partis Libéral Québec, Libéral Canada et Conservateur.

Considérant que l'option de l'A.D.Q. qui se veut une nouvelle union Québec-Canada semblait retenir l'attention de certains intervenants.

Considérant que des préoccupations et craintes majeures telles: instabilité économique et politique, l'impossibilité de créer un large concensus face à la souveraineté du Québec, le désir de maintenir des liens économiques et pour d'autres, des liens politiques avec les partenaires canadiens etc... semblent avoir été minimisés.

Considérant que plusieurs personnes ont surtout insistés sur le fait qu'ils manquaient d'informations et que l'on semble vouloir précipiter les évènements.

Il m'est impossible de signer ce rapport final qui à mon avis n'est pas un reflet fidèle de ce que j'ai eu l'occasion d'entendre des préoccupations majeures de la part des intervenants entendus à la Commission de Laval.

De plus, comme le mentionnait Me Jean Allaire et d'autres intervenants, le contexte actuel n'est nullement favorable à la tenue de ce référendum. Il fut mentionné qu'il serait prioritaire de rétablir un lien de confiance avec la population en redressant nos finances publiques.

Lucie Jobin

Liste des participants

Monsieur Pierre Amaranian	Journaliste et chargé de cours. Considère la démarche louable. Considère que la démarche d'accession à la souveraineté est passable et serait légitime si elle répondait aux aspirations de tous les Québécois et regrette que notre gouvernement semble exclure toutes les solutions autres que la souveraineté. Nous dit que la souveraineté risque de créer d'autres problèmes constitutionnels si les tenants du fédéralisme ne lâchent pas après le référendum. Toute cette démarche nous fait perdre un temps précieux quant à la globalisation des marchés, le redressement des finances, etc... (A)
Monsieur Yvan M. Arpin	Citoyen et père de famille attestant sa foi catholique. Insiste pour que dans un Québec souverain, il y ait maintien de nos valeurs chrétiennes car ceci fait partie de nos racines. Propose une charte des devoirs et souligne l'importance de la jeunesse pour l'avenir du Québec. (A)
Monsieur André Auger	En faveur de l'initiative de consultation populaire. La souveraineté est une occasion de jeter les bases d'une société plus juste, plus dynamique et plus prospère et propose d'insérer dans la constitution des clauses relatives au dynamisme, au développement ou aux valeurs de notre société. Propose la création d'un organisme permanent de consultation populaire. (D)
Monsieur Philippe Barbaud	Linguiste, professeur à l'UQAM. Le titre de son exposé est non-équivoque: « Un pays pour une langue souveraine ». Le combat de la langue française ne fait que commencer. Le décret de souveraineté doit indiquer que le Québec est un pays souverain de langue française. Donne des statistiques démontrant le déclin continuel du français et est d'opinion que la souveraineté du Québec devrait arrêter ce déclin de la langue et de la culture française, en Amérique du Nord. (A)
Monsieur Frédéric Beauchamp	Étudiant à l'université Concordia, son texte s'intitule: « OUI ou NON au statu quo ». Ne favorise pas une option plus qu'une autre. Elles comportent toutes deux leurs vices cachés. Considère qu'il faut évaluer les coûts de la souveraineté -vs- les coûts du statu quo. En faveur d'un référendum à deux volets. (D)
Monsieur Jean Bélanger	Exposé de 27 pages qui porte essentiellement sur la question de la fierté nationale des Canadiens-français, fierté que nous aurions oubliée. La seule question pertinente : « Voulez-vous, enfin, naître ou disparaître? » (D)
Madame Maryse Bélanger	Le mémoire est intitulé: « OUI je le veux ». Elle nous fait part de sa démarche personnelle et pose certaines questions quant au projet de souveraineté qui l'insécurise relativement entre autres aux aspects économiques et juridiques de ladite souveraineté. Prête à relever le défit de la souveraineté. (D)
Monsieur Gaëtan Bélisle	Nous indique que des principes de justice et d'équité devraient prévaloir dans le préambule et que la charte devrait contenir des principes de devoirs et responsabilités. Désire que le gouvernement du Québec dépose son plan d'affaires en prévision de l'accession du Québec à la souveraineté. (D)

(A) - audiences
(D) - dépôt

Monsieur Raymond Bergeron	En faveur de la consultation populaire. Remercie le gouvernement québécois. Cependant, considère que le projet est déjà conçu à l'avance et trouve qu'il coûte trop cher. Inquiet du coût de la séparation et croit que le Québec n'a pas les moyens de se la payer. Croit que le gouvernement du Québec est en train de tromper les Québécois. Prévoit des problèmes économiques tragiques advenant que le Québec atteigne son statut d'État souverain. (A)
Monsieur Magalhaes Bernardino	Est un ancien immigrant qui se définit maintenant comme Canadien et Québécois. A traité de ce que devrait être un citoyen québécois ayant droit de vote. Respectera le choix des Québécois et leur recommande de cesser d'être victime de leur générosité. Voudrait qu'on lui retire son droit de vote au référendum. (A)
Monsieur Robert Berthiaume	Considère que le Canada est son pays et que le projet de souveraineté est indéfendable du point de vue historique, politique, géographique et économique. Fait un historique des récents événements et considère que la seule question valable est : « Voulez-vous que le Québec se sépare du Canada? ». (D)
Monsieur Jacques Bisaillon	Ingénieur. A été plusieurs années au service d'Hydro-Québec. Fait partie des 35% de Québécois qui doutent de la démarche du gouvernement. Malgré son absence de conviction, il a décidé de faire son possible pour que le processus soit une réussite. Croit que l'on ne peut se contenter de 50% plus 1 dans un référendum et, au surplus, voudrait qu'un projet de constitution accompagne le projet de loi sur la souveraineté et qu'il fasse aussi l'objet d'un référendum. (A)
Monsieur John H. Bisscheroux	Est contre la souveraineté du Québec et fait une comparaison historique avec la situation vécue en Hollande et aux Pays-Bas. Ne croit pas que la séparation du Québec améliorerait son existence et croit que le gouvernement devrait plutôt se pencher sur la situation économique. Fait plusieurs reproches tels l'absence de plan d'affaires, les problèmes économiques qui s'ensuivront, etc... (D)
Monsieur Jean-Pierre Blain	Intervient à titre personnel et a intitulé son mémoire: « Je me souviens des défricheurs, des explorateurs, des patriotes ». Fait la distinction entre citoyens, peuple et une nation québécoise. Donne sa définition de Québécois. Ouverture sur tous les Québécois peu importe leur origine. (A)
Monsieur François Blais	Il faut déjà penser au futur projet de société. Compare les systèmes politiques perfectibles actuels et en propose un nouveau qui rapproche le pouvoir du citoyen.
Monsieur Jean Boisvert	Fervent partisan de la souveraineté. Propose que la constitution contienne des éléments de flexibilité et de continuité.
Monsieur Lucien Boucher	En faveur de la souveraineté. Ne croit pas à une décentralisation négociée avec le reste du Canada. (A)
Madame Guylaine Bourque	Propose un système de vérification pour éliminer l'économie souterraine et redresser les finances.
Monsieur Gérald Brault	Peintre-sculpteur et enseignant. Souverainiste. Ce pays peut naître et même, il est déjà né. Ce n'est pas une question de finance, c'est une question de liberté et de foi. Fait une description poétique de ce qu'est un pays. (A)

Monsieur Paul-Émile Brouillard	Nous fait parvenir copie de la lettre adressée à M. Bouchard et M. Parizeau relativement au différents signes récents qui devraient amener le Québec à son statut d'État souverain. (D)
Monsieur Jean Bruneau	Les Québécois ont l'ambition de revenir à leur pays. Ne se voit plus dans le même pays que certains des dirigeants. Voudrait que la souveraineté soit déclarée le lendemain du référendum. (A)
Monsieur Réal-Gabriel Bujold	Enseignant, président du mouvement Sauvegarde Gaspésie, directeur de théâtre romancier. Considère que le Québec sera un pays souverain lorsque les Québécoises et les Québécois de toutes conditions cesseront d'exiger des polices d'assurance de toutes sortes, etc... Prône une attention particulière aux problèmes des régions du Québec. Expose les conditions pour qu'un Québec puisse devenir souverain. (D)
Monsieur Venant Cauchy	Fait un rappel historique des relations Québec-Canada et dit que la souveraineté du Québec doit se faire dans le respect, la dignité et avec un esprit d'ouverture face aux minorités et aux peuples autochtones. (A)
Monsieur Philippe Charbonneau	Volumineuse présentation sur la situation actuelle au Canada ainsi que l'historique des relations Québec-Canada. Proposition de nouvelle constitution fondée sur un nouveau regroupement des différents États du Canada. (D)
Monsieur Robert Charest	Fait une série de propositions visant à modifier l'avant-projet de loi. (D)
Monsieur Claude Collin	Trois propositions: une constitution souple, séparation des pouvoirs très étanche et réforme du parlementarisme excluant la discipline de parti. (A)
Monsieur Denis Corbeil	Présentation d'un projet de préambule pour l'avant-projet de loi qui démontre que nous sommes un peuple français avec une culture québécoise ouverte sur le monde et démocratique. (D)
Monsieur Roger Corriveau	Considère que le projet ne répond pas aux besoins de la majorité de la population. Il faut proposer des solutions aux besoins des gens, c'est-à-dire justifier les pouvoirs revendiqués, octroyer la liberté de choix sur l'avenir du Québec. Donc, il devrait avoir une Constitution intégrée à l'avant-projet de loi sur la souveraineté avant que le tout soit soumis au peuple. (A)
Monsieur Donald Couture	Considère que la séparation du Québec est la seule voie possible pour obtenir l'autonomie et l'épanouissement du peuple québécois. Fait état des tentatives de négociation qui n'ont pu réussir. Propose quelques idées qui pourraient faire partie d'une nouvelle constitution ou de la déclaration de souveraineté, afin que nous puissions avoir une société différente de celle qui existe actuellement. (D)
Monsieur Sylvain Daigle	Dresse un parallèle entre ce qu'est un pays et un individu. Considère la langue comme un élément de consolidation et voit l'absolue nécessité d'une union économique Québec-Canada. Celle-ci ne doit pas affecter la légitimité de notre droit à la souveraineté. (A)
Monsieur Serge Daoust	Souverainiste depuis 30 ans. Il est temps que les Québécois se prennent en main. Les intérêts de la collectivité le préoccupent énormément. (A)

Monsieur Alphé Daviau	Vétéran de la guerre 1939 - 1945. Indépendantiste depuis le début pour une question de survie de notre francophonie, car inquiet de l'assimilation. Recommandation sur le projet de loi et la constitution. (A)
Madame Julie Des Lauriers	Considère qu'il y a beaucoup trop d'obstacles à l'épanouissement de la femme dans la société québécoise et veut que la future souveraineté amène le Québec vers un avenir meilleur et vers une société encore plus évoluée, ouverte, généreuse et respectueuse. (D)
Monsieur Pierre Deslauriers	Il est d'accord avec la question proposée à l'article 17 de l'avant-projet de loi. Nous indique que la démarche doit être transparente et la question claire. Cela doit être affiché dans tous les lieux publics en français et en anglais. Propose plusieurs suggestions sur l'avant-projet de loi. (A)
Madame Odette Desrochers et Monsieur Jacques Belleau	Membres du Parti et du Bloc québécois depuis leur naissance. Important de rassembler les Québécois et non pas de les exclure. Proposent un nouveau partenariat pour rallier les gens de l'A.D.Q. à la cause de la souveraineté. (A)
Monsieur Maurice Desroches	Considère que tôt ou tard, un jour, le Québec aura sa souveraineté. Donc, aussi bien la faire maintenant, car cela coûtera forcément plus cher plus tard. (D)
Monsieur Réal Dion	Nous fait part de ses inquiétudes quant à la souveraineté versus la séparation tel que vu par les sondages. Craint que les Québécois croient qu'avec la souveraineté, le Québec demeure dans le Canada. Propose une question claire traitant de la séparation. (A)
Madame Argia Domaschio	Se considère intégrée à la communauté québécoise française depuis 42 ans. Veut se faire enlever le droit de vote et que ce droit soit réservé aux gens qui sont nés au Québec. Relie son argumentation à des problèmes personnels qu'elle a connus avec les tribunaux. Nous souligne les coûts importants de l'indépendance. (A)
Monsieur Jean-Jacques Dubé	Fait une série de propositions sur ce que devrait être un Québec indépendant; une série de propositions traitant de la gratuité de tous les services qui devraient être offerts par le gouvernement. Le Québec devrait quitter les alliances internationales. (D)
Monsieur Georges Dufour	Pose des questions sur les articles 3, 4, 6, 11, 15 et 17 de l'avant-projet de loi qui l'aideront à prendre sa décision sur l'éventuelle question référendaire. (D)
Monsieur Robert Dupuis	Remercie le gouvernement de l'opportunité de présenter son option. Considère que la constitution devrait être proposée avant le référendum sur la souveraineté. Propose différents modèles parlementaires et indique que les juges devraient être élus et non nommés. (A)
Monsieur Harold Forester	Les anglophones sont contre la séparation vu les lois québécoises contraignantes concernant la langue anglaise. La communauté anglophone craint de perdre sa protection. Il y aura maintien de dédoublement même si le Québec devient souverain. Contre le projet. S'identifie à Alliance-Québec. (A)
Monsieur Jean-Marie Gabriac	Pour la cause souverainiste mais d'une façon plus respectueuse pour les autres provinces. Fait une proposition de politique monétaire et budgétaire pour un Québec souverain. (A)

Monsieur Aldéi Gagnon	Détient une maîtrise en économie, en administration, a été en affaires toute sa vie et a beaucoup voyagé. Pas d'accord sur le contenu et le sujet des commissions car aurait voulu des commissions détachées du monde politique. Contre la séparation du Québec, car considère que nous serions perdus comme individu et comme société. (A)
Monsieur André Gateff	Ouverture aux nouveaux arrivants québécois. Essentiellement, propose qu'au préambule le principe de laïcité du nouvel État québécois soit reconnu. (A)
Monsieur Pierre Gaudette	Parle en son nom et en celui de Monsieur Claude Delorme. Ajoute 151 mots à l'avant-projet de loi, propose une loi anti-déficit et un redressement des finances publiques. Considère que le projet de loi devrait aussi être un projet de société. (A)
Monsieur Jean-Pierre Gélinas	Présente un historique complet des relations Québec-Canada de 1950 à 1990. Nécessité de changer le système actuel pour l'indépendance. (D)
Monsieur Richard Gervais	Attire notre attention sur la dette cancéreuse qui nous afflige. Croit que nous serons plus mal en point si nous étions souverains. Le gouvernement du Québec doit procéder à un examen de conscience et il faut arrêter d'avoir peur des changements. (A)
Monsieur George Giagkos	Québécois d'origine grecque, il remercie la Commission de l'opportunité de venir partager ses inquiétudes et ses préoccupations face à l'éventualité d'un Québec souverain. Veut faire un choix judicieux comme son père l'a fait en immigrant ici au Canada et rappelle plusieurs questions qui inquietent les gens sur ce que serait l'économie dans un Québec souverain. (A)
Madame Rosanne Giguère	Cette dame, partiellement retraitée et âgée de 58 ans vit avec un budget bien modeste et fait des propositions pour un redressement des finances publiques au Québec. (D)
Monsieur Serge Grenier	Propose que le référendum porte sur un choix entre le Québec ou le Canada. L'important est de tenir compte de l'opinion de la population. (D)
Monsieur Denis Grenon	Dénonce les ténors de l'économie qui prédisent l'apocalypse si un OUI triomphe. Un changement est indispensable. Le Québec et les Québécois sont capables de réaliser de grandes choses : il faut avoir confiance. Propose que la page blanche déclare le Québec terre française et précise qu'il s'agit d'une société laïque. (A)
Monsieur Raymond Guilbault	Rend hommage à Monsieur René Chaloux et salue le drapeau du Québec. À 70 ans, il remercie le gouvernement de lui donner l'occasion d'être un député. Veut que l'on retrouve les valeurs fondamentales suivantes, à savoir: peuple français, protection des droits des communautés anglophones, autochtones et respect de la vie humaine. Contre la question à trois volets. (A)
Monsieur Alain Hardy	Remercie le gouvernement de cette opportunité et transmet les valeurs qu'il voudrait voir présentées dans le préambule et dans la future constitution, dont l'inclusion d'une charte des devoirs et responsabilités. Traite de plusieurs autres sujets abordés dans l'avant-projet de loi. (D)
Monsieur Georges-Henri Huard (groupe de personnes)	Représente un groupe de citoyens et propose que la langue française soit la seule langue officielle dans un Québec souverain. Il voit au Québec des dangers d'assimilation et traite du statut de citoyen québécois dans un Québec souverain. (A)

Monsieur Marc Huber	Trouve que le tout se fait de façon précipitée, qu'il reste beaucoup de choses à discuter et que le référendum devrait être retardé à 1996. Pas d'accord avec la question référendaire même s'il est souverainiste. Croit que le Québec devrait devenir souverain en posant de multiples questions sur chacun des sujets pertinents et cela sur une longue période de temps. (A)
Madame Giuseppina Iannuzzi	Immigrante arrivée au Canada en 1965, elle est farouchement opposée à la séparation du Québec et considère que son pays est maintenant le Canada et non pas le Québec. Son apport au Canada et au Québec constitue un sacrifice et croit qu'il serait prioritaire de parler d'économie plutôt que de politique. S'engage à respecter la volonté démocratique. (A)
Madame Sonia Joly	Croit qu'il y a certaines clarifications qui s'imposent dans l'avant-projet de loi en ce qui concerne notamment la possibilité de modifier ledit avant-projet de loi et l'intégrité du territoire québécois versus les peuples autochtones. (D)
Monsieur Michel Kelly-Gagnon	Avocat, âgé de 23 ans. Fait un exposé et une analyse critique de la politique monétaire proposée par l'avant-projet de loi. Propose une solution de rechange comportant trois étapes, à savoir une période de transition au cours de laquelle le dollar canadien serait utilisé, période pouvant durer de deux à cinq ans. Cette période serait suivie d'une période « tampon » où il y aurait création d'une monnaie québécoise fixée au pair avec le dollar canadien. Cette période est intitulée: « L'union monétaire ». Enfin, la troisième étape serait l'utilisation pure et simple d'une monnaie québécoise. (A)
Monsieur Maurice Lachaine	Il se considère un quidam de notre société. Il a été pauvre et sans emploi et vient surtout poser une question pour notre future jeunesse adressée au gouvernement et au Parti québécois: Qu'allez-vous faire pour éliminer la pauvreté chez nos enfants? (A)
Monsieur Gilles Lachance	Fait une recommandation de préambule. Voit la nécessité de créer le plus large consensus possible. Il nous dit que nous devons avoir un projet de société, plus particulièrement au niveau économique. (A)
Monsieur Maurice Lacroix	Souhaite que dans le préambule, il y ait la reconnaissance d'une identité nationale. Désire un consensus en matière de culture, d'éducation et d'économie. Déplore que les mots « enfant », « jeunesse » et « famille » ne soient pas dans le projet. Souhaite une limitation à l'endettement public et croit que l'avant-projet de loi retire des garanties à la communauté anglophone. Soumet que nous devrions prévoir le maintien intégral des droits des anglophones et aussi permettre aux premières nations de s'épanouir. A des réserves sur la décentralisation. (A)
Monsieur Roger Laforce et Monsieur Robert Charlebois	Document intitulé «Pour un Québec républicain et social-démocrate». Considère important et souhaitable que l'ensemble du peuple québécois de toute allégeance politique puisse s'unir et répondre OUI à une question qui fera du Québec un État dans le concert des nations. Déçu du message de Monsieur Dumont et de l'Action démocratique du Québec. Lance un message à plusieurs segments de la population québécoise. Propose une déclaration de souveraineté et des modifications à l'avant-projet de loi. (D)
Monsieur Jacques Lafrenière	Fait quelques recommandations pour un Québec souverain. Il nous rappelle cette phrase de Gandhi: «Le meilleur gouvernement étranger n'est pas supérieur au pire gouvernement élu par la population.» (D)

Madame Sylvie Lalonde	Elle est ethnologue et nous confie que la difficulté du maintien de la culture québécoise et de la langue française au Québec est un problème social qui l'affecte passablement. Pour elle, si le Québec ne réagit pas, il y aura assimilation. Le besoin de protéger l'identité culturelle de la nation québécoise est la raison majeure de réclamer l'indépendance du Québec. Traite des choses qui devraient être incluses ou non au préambule. (D)
Monsieur Mathieu Lamarche (groupe de personnes)	Représente un groupe de citoyens. Contre le projet de souveraineté du Québec. Croit que la séparation peut avoir des conséquences graves et qu'il n'y aura pas de discussion avec le reste du Canada advenant la souveraineté. Croit au fédéralisme renouvelé et/ou au fédéralisme évolutif. (A)
Monsieur André Lamarre	Mémoire qui nous rappelle l'union Québec-Canada de façon historique. Il nous démontre être pour la souveraineté parce que les autorités à Ottawa n'ont pas respecté le contrat initial de 1867. (D)
Monsieur Pierre Lambert	Propose un préambule et traite de l'importance de l'éducation et autres valeurs. Propose une question sur la nation souveraine. (D)
Madame Ginette Lapierre	D'accord avec le projet de souveraineté mais dit qu'il doit être accompagné d'un projet de société. On doit dénoncer le mensonge du multiculturalisme et l'échec de l'intégration. On doit favoriser l'intérêt national à long terme. (A)
Monsieur Marcel Laplante	Retraité de 68 ans. Il considère que le seul obstacle réel à franchir pour que le Québec devienne souverain est la haute finance internationale. Indique que l'argent est ce qui fera réussir ou échouer pour l'indépendance. (A)
Monsieur Louis Laporte	Se considère de classe moyenne, Canadien et Québécois. Considère le Canada comme la plus grande nation du XXIe siècle et considère que les Québécois seront assez intelligents pour donner la bonne réponse. Se dit devant la commission par amour pour son pays, le Canada. Vétéran de la deuxième guerre. (A)
Madame Lucienne Larose	Dame retraitée de 85 ans, elle est en faveur du projet de loi et de la souveraineté.
Monsieur Paul-E. Larouche	Ni fédéraliste, ni souverainiste à tout crin. Veut savoir ce que le Québec fera de sa souveraineté. Propose d'éliminer les défauts de la gestion gouvernementale actuelle et souhaite un changement en profondeur. Voudrait une plus grande solidarité entre jeunes et aînés. (A)
Madame Ghislaine Lavoie	Décrit le Québec de demain avec la protection des droits et libertés et une bonification des services sociaux. Présente un projet de préambule. (A)
Monsieur Michel Lecours	Fait une démonstration de la dégradation économique au cours des dernières années et suggère que le dollar d'un Québec souverain devrait être celui des États-Unis. Prône un changement au système parlementaire. Le Québec devrait favoriser l'entrepreunariat extérieur et un budget équilibré des finances publiques. (A)
Monsieur Jean-Marc Légaré	Employé du gouvernement québécois, il est un scientifique qui a beaucoup voyagé. Considère que nous sommes perdants face aux services reçus du fédéral versus ce que nous payons au même gouvernement. Nous cite en exemple le Conseil national de recherche et énergie atomique du Canada. (A)

Monsieur Louis Léveillé	En faveur de la souveraineté, son texte est intitulé «Pour une vraie démocratie au Québec». Traite des minorités et de la justice fiscale.
Monsieur Gody Lienhard (groupe de personnes)	Représente un groupe de huit personnes qui déplorent l'absence du camp fédéraliste aux travaux de la Commission. Les chances de bien réussir la souveraineté seront d'autant plus élevées que les finances devront être en bonne santé. Proposent une série de mesures sociales et traitent aussi de la situation des autochtones. (D)
Monsieur Gordon W. Little	Âgé de 70 ans. Remercie les membres de la commission pour l'écoute. Au Québec depuis 1953. Compte tenu du facteur éducation, croit que cette faiblesse québécoise rendra difficile la séparation du Québec et aura des conséquences économiques. Contre la souveraineté du Québec. (A)
Monsieur Claude Maheu	Propose une modification à l'article 16 pour permettre à l'intérieur du délai d'un an que le Canada enchâsse dans sa constitution les statuts et pouvoirs réclamés dans le rapport Bélanger-Campeau. (D)
Monsieur Jean-Guy Marcil	Présente une proposition cherchant à faire que le Québec sorte grandi de l'expérience référendaire par une question à trois volets. Voit trois valeurs pour la déclaration de souveraineté soient : égalité, fraternité et affirmation culturelle française. (A)
Monsieur S.V.H. Martin	Fait une proposition de question à trois volets.
Monsieur Guy Massicotte	Donne certains critères d'orientation politique, de réduction de chômage, de mesures sociales et technologiques pour l'avenir du Québec. (D)
Monsieur Gérard Milette	Nous entretient de la politique sociale dans un Québec souverain concernant l'apartheid qui existe au Canada ainsi que la politique familiale dans un Québec souverain afin d'éliminer les interventions de l'État. (D)
Monsieur Guy Milot	Propose que la question soumise au peuple soit la suivante: « Voulez-vous que le Québec devienne un pays libre de faire toutes les lois qui répondent à ses objectifs, de percevoir ses impôts sur son territoire et de signer des traités avec d'autres États du monde sur la scène internationale? ». (D)
Monsieur Alfred Mongeau	Considère que c'est l'affaire de chaque citoyen de travailler au projet et nous indique un OUI retentissant sans peur et sans problème. Dit être en faveur de l'utilisation du dollar canadien. Le partage de la dette deviendra l'affaire des spécialistes. Considère que la nouvelle constitution devrait être légalisée probablement par référendum. (A)
Monsieur Robert Morin	Propose une question simple qui va droit au but: « Voulez-vous que le Parlement du Québec exerce pleinement la souveraineté du Québec? ». Expose tous les motifs pour que le Québec exerce sa souveraineté et répond à plusieurs des inquiétudes et questions posées par les indécis. (D)
Monsieur Paul A. Nepveu	Retraité, il a été gestionnaire d'une très grande entreprise canadienne. Considère qu'un Québec souverain devrait adopter sa propre monnaie. Fait une proposition d'une nouvelle question et nous entretient de la dette publique. N'est pas d'accord avec la souveraineté. (A)
Monsieur Jacques Normandin	Il est briqueteur-maçon et insiste sur la condition de la classe ouvrière. Considère que nous devrions rendre le bénévolat obligatoire et que le Québec devrait adopter une monnaie québécoise. Propose une question à trois volets avec ultimatum. (A)

Monsieur Aloïs Novotni	Traite des accords internationnaux dont celui de 1973 avec la Tchécoslovaquie.
Monsieur Lucien Ouellet	Travailleur ébéniste autonome de 36 ans. A décidé d'apporter sa contribution encore une fois et déplore l'absence des autres partis aux travaux de la Commission. Touche à tous les aspects de l'avant-projet de loi et considère que la raison de l'endettement des gouvernements est qu'il y a trop de programmes, trop de ministères, etc...Traite d'ouverture face aux autochtones, anglophones et allophones. (A)
Monsieur Yvon Ouimet	La consultation est un processus hautement démocratique et historique. Trace un historique des relations Québec-Canada. Reproche l'absence de débat vu le boycott des fédéralistes. Les seuls enjeux véritables et cruciaux sont la souveraineté ou la non-souveraineté. Expose les raisons qui sous-tendent cette prise de position. (D)
Monsieur André Pagé	Droit à l'éducation. Plan de stratégie pour le rattrapage scolaire. Charte des droits et libertés réels et non seulement symboliques. Droits collectifs versus droits individuels. (A)
Monsieur Jeff Palesch	Exposé, en langue anglaise, où l'intervenant indique sa tristesse profonde de voir ce débat soulevé par des politiciens assoiffés de pouvoir. Reproche au gouvernement de ne pas dévoiler les coûts de la souveraineté sans analyser toutes les conséquences de la décision. Fait état de la situation en Tchécoslovaquie et reproche la non-utilisation du mot séparation et l'absence de plan d'affaires. (D)
Monsieur Roland Pépin	Désire un Québec souverain. Le projet de constitution devrait inclure un paragraphe qui prévoit son mode d'amendement. Ne veut pas d'un Québec souverain calqué sur l'image du Canada actuel. Fait six propositions de modifications. (A)
Monsieur Claude Perraton	Décrit son mémoire comme un cri du coeur pour être en paix avec sa conscience et qui n'engage que lui-même. Adresse un message au peuple du Québec qui regroupe toutes les raisons de sa capacité d'être un pays souverain. (D)
Monsieur Gaston Perron	Propose les modifications sur l'avant-projet de loi relativement à la non-confessionnalité de nos écoles et le remplacement de certains congés religieux par d'autres congés fériés. (D)
Monsieur Alain Planeix	Immigrant, maintenant Québécois. Indépendantiste, il s'oppose au mot souverainiste. En ce qui concerne la monnaie, veut une monnaie québécoise dès que le Québec sera indépendant, car c'est un signe d'un État indépendant. (A)
Monsieur Vincent Pouliot	Avocat. Consentement à la séparation fût donné en 1982. Propose l'abolition du Sénat et la création d'une Chambre confédérative. (A)
Monsieur Jean-Guy Prud'Homme et Madame Madeleine Breton	Ces Québécois actuellement domiciliés au Nouveau Brunswick voudraient la souveraineté du Québec et désirent que l'avant-projet de loi soit modifié pour qu'ils conservent ou obtiennent leur citoyenneté québécoise au lendemain du référendum. (D)
Monsieur Gaëtan Raymond	Souligne que la souveraineté est la page blanche du préambule alors que le fédéralisme est la page noire d'un Canada qui éclatera. Suggère que le Québec soit un pays souverain d'expression française et d'accord avec l'ensemble du projet de loi. (A)
Monsieur Alain Rioux	Fait lecture d'une déclaration de souveraineté et de la question référendaire qu'il propose, pour offrir le choix entre la constitution de 1982 et l'indépendance du Québec. Croit que la constitution devrait inclure une charte sociale des responsabilités. (A)

Monsieur Louis Rouleau	Citoyen de Vimont se définissant comme souverainiste inquiet. Demande aux hommes politiques d'informer les citoyens des enjeux précis et de donner l'exemple d'intégrité et de rigueur. Le Parlement devrait se doter d'un code d'éthique pour reconquérir sa crédibilité. A beaucoup de réserve quant à un élargissement des pouvoirs des municipalités. Croit qu'il y aurait lieu de reporter la date du référendum. (A)
Monsieur Guy Roy	Fait appel aux élus afin qu'ils respectent leur mandat. Voudrait que cette forme de consultation soit incluse dans la future constitution. Le Québec est déjà un pays en mesure d'assumer sa souveraineté. (A)
Monsieur François Ruel	Souverainiste qui détient un baccalauréat en administration. A visité plus de 15 pays. Au Québec, nous sommes prêts à nous assumer et avons les capacités de le faire mais il faut prouver aux autres que nous sommes capables de nous administrer. C'est la crainte de perdre la sécurité qui fait reculer les gens. Considère la nécessité d'une monnaie québécoise. Retarder le référendum pour faire la preuve des capacités du Québec de devenir un État souverain. (A)
Monsieur Michel Sarra-Bournet	Historien et politologue. Il est professeur à l'ÉNAP. Nous entretient de la citoyenneté québécoise qui doit être commune à tous les Québécois. Voudrait que l'article sur la citoyenneté soit le deuxième et non le cinquième vu l'importance de cette question dans un Québec souverain. Le français devrait être indiqué comme langue officielle d'un Québec souverain. (A)
Monsieur Gilles Sauriol	Dit oui à la souveraineté-association mais demande de reporter le référendum d'environ un an afin d'entreprendre des pré-négociations. Indique son désir d'une stratégie et de modèle se rapprochant du programme de l'ADQ et propose une question à trois volets. (A)
Monsieur François Schirm	Hongrois d'origine, au Québec depuis 38 ans. En faveur de l'indépendance, souligne l'accession au statut d'état souverain de plusieurs dizaines de pays au cours des dernières années. Question de confiance et de fierté. Propose déclaration d'indépendance plutôt que déclaration de souveraineté. (A)
Madame Sylvie Schirm	Dénonce la violence faite aux femmes et veut que la protection des femmes et des enfants fasse partie de la Déclaration d'indépendance ou de la Constitution. (A)
Monsieur Alain Sénéchal	Ingénieur dans une firme de Montréal. Trouve l'article 2 vague et voudrait le scinder en deux parties pour détailler et maintenir au maximum l'espace économique actuel. Fait aussi des recommandations sur les articles 3 et 17 de l'avant-projet de loi, entre autres à l'effet que l'article 3 traite des droits des communautés ethniques du Québec et que l'article 17 met l'accent sur le moyen et non sur la fin. Fait une proposition de question. (A)
Monsieur Werner Sonderegger	Considère que les efforts présents du gouvernement du Québec sont une pâle copie de ce qui est vraiment démocratique. S'inscrit contre le processus de consultation mis sur pied par le gouvernement et considère que l'avant-projet de loi contient un bon nombre de prétentions sans aucun fondement. (D)
Monsieur Fernand Saint-Pierre	Professeur de français depuis 34 ans. Souligne l'importance de la langue française et sa dégradation au cours des dernières années. Propose une politique linguistique claire, précise et définitive et un plus grand respect de nos minorités à être inscrit dans le préambule. (A)

Monsieur Danny Taurozzi	Membre de l'Ordre des comptables en management. Déplore que le Parti libéral du Québec ait boycotté les travaux de la Commission. Il est fédéraliste et c'est en tant que Québécois qu'il fait sa présentation et ce même, s'il est de souche italienne. Considère que la souveraineté est un risque pour lui et que le fardeau de prouver que la souveraineté peut être profitable repose sur les épaules du gouvernement québécois. (A)
Monsieur Robert Tétreault	En faveur de la question référendaire telle que proposée. Considère que le message québécois est mal véhiculé et qu'on devrait discuter des coûts du Canada plutôt que des coûts de la souveraineté du Québec. Faut faire preuve d'ouverture envers les autochtones, la communauté anglophone. Le français devrait être la langue d'usage prévue dans l'avant-projet de loi. (A)
Monsieur Jean-Guy Thibault	Âgé de 65 ans, ex-fonctionnaire, grand-père. Indépendantiste, s'entend bien avec ses voisins mais ne vivrait pas dans la même maison qu'eux. Souligne les différences des deux peuples canadiens et considère qu'il nous faut une autonomie totale et entière. (A)
Monsieur Robert Thibault	Est d'accord avec l'article 1 qui prévoit la souveraineté du Québec et considère que l'indépendance va dans le sens de l'histoire des dernières années. Pour lui, l'entente économique avec le reste du Canada est souhaitable mais pas nécessaire. Considère que la charte doit lier tous les Québécois, incluant les autochtones, pour éviter toutes distinctions culturelles. Il s'oppose au statut particulier des autochtones et de la communauté anglophone. Est contre la politique de multiculturalisme. (A)
Monsieur Antoine Tittley	Citoyen de 85 ans. Expose la définition du mot « souveraineté ». Dénonce et regrette que les Québécois se détruisent entre eux inconsciemment. Ne croit pas à la négociation avec le gouvernement fédéral et veut donner espoir aux jeunes. (A)
Monsieur Laurier Tremblay	Né d'une famille libérale tant au fédéral qu'au provincial. A décidé, après la guerre, de voter pour l'homme et le programme de René Lévesque. Est resté fidèle jusqu'à aujourd'hui. Considère que cette fois-ci, c'est la prochaine fois annoncée par René Lévesque en 1980. Relève la question de la fierté nationale et fait plusieurs propositions pour le Québec de demain. (D)
Madame Nathalie Trudelle	Présente ses convictions profondes sous forme poétique dans une très belle déclaration de souveraineté. (D)
Monsieur Jean Vachon	Fait état du fait de la progression du français et que les allophones et anglophones ont eu de la difficulté à accepter cette progression. Le Québec dispose de tout le pouvoir et peut aller chercher ceux qui manquent sans se séparer. La séparation n'est pas réalisable dans les conditions économiques actuelles. L'approche proposée est truquée. (A)
Monsieur S. V. Vadlamudy	Dans son texte, soumis en anglais, nous indique qu'il entend parler depuis 1964 de séparation. Cette longue lutte ne peut pas être décrite comme étant antidémocratique. Vouloir rester dans le Canada parce que la vie est belle est une fausse prémisse. Croit que tôt ou tard les Québécois devront se sortir de ce purgatoire politique et le plus tôt sera le mieux. Entend respecter le choix des Québécois. (D)
Monsieur Sylvain Vincent	Contre un statut particulier pour les autochtones. Égalité en tout. Sensibiliser l'opinion publique sur le projet de souveraineté. (A)

Action démocratique du Québec, section Laval, Monsieur Michel Ayotte, Madame Michèle Piché	Nous devons être maître chez nous tout en devenant un véritable partenaire du Canada. Aller chercher un milieu entre l'indépendance péquiste et le statu quo libéral, deux positions non partagées par la population. Prône une nouvelle union Québec-Canada avec un Parlement de l'Union qui serait au service des États membres mais avec des responsabilités. La question doit pouvoir rallier la majorité des Québécois, donc doit porter sur une nouvelle union Québec-Canada. (A)
Action démocratique du Québec, Me Jean Allaire	Exposé de 30 minutes où l'A.D.Q. propose un nouveau partenariat Québec-Canada avec une union politique négociée avant que le Québec n'atteigne son statut d'État souverain. Considère son option comme en étant une entre le statu quo actuel et la rupture complète et totale. Croit à la gestion commune de certaines juridictions. Le gouvernement doit prendre le temps de répondre aux questions de la population. Trois objectifs: changer la question, obtenir une majorité importante et faire preuve d'ouverture face au reste du Canada. Nécessité d'un redressement global de notre société et de nos finances publiques avant de procéder à un référendum sur la souveraineté. (A)
Alliance de la fonction publique du Canada, bureau régional de Montréal Monsieur François Gaudreau	Les membres de ce syndicat sont du domaine de juridiction fédérale. Requiert l'intégration des salariés fédéraux avec liberté de choix, maintien des accréditations et des conventions collectives advenant que le Québec atteigne le statut d'État souverain. Espère que la Commission maintiendra une neutralité vigilante. (A)
Association des femmes d'affaires du Québec, section Laval, Madame Danielle Aubin	Association apolitique qui s'engage à informer ses membres de l'évolution de la situation. Faut pas négliger le poids démographique des femmes d'affaires. On doit faire appel à leur compétence et leur leadership. La déclaration de souveraineté doit tenir compte du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes. (A)
Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec, Madame Francine Genest, présidente	Mémoire qui prône principalement l'accessibilité et l'universalité des soins comme étant une fin en soi et ce, peu importe le choix que feront les Québécois lors du référendum. Il faut éviter de créer deux systèmes de santé, celui des riches et celui des pauvres. Soumet qu'il faut freiner ce dérapage. Proposition de modification à l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. (D)
Collège Montmorency, Monsieur André Trudel	Neutralité à l'égard des options constitutionnelles. Favorise la décentralisation telle que prévue par l'avant-projet de loi. Souligne l'importance du système collégial de la mission d'éducation, de développement communautaire et de coordination de cette institution. Élabore sur l'enseignement supérieur, le développement de la main-d'oeuvre, le développement régional et sur la recherche et le développement. (A)
Centre des femmes de Laval, représenté par Mesdames Diane Sabourin et Diane Savard	Le préambule devrait prévoir le principe d'égalité entre les homme et les femmes, que les femmes devraient occuper des postes stratégiques dans la société québécoise par le biais d'une représentation équitable et enfin que les programmes sociaux devraient être repensés de façon à aider cette portion de la population. (A)
Changement global, Monsieur D. Clapin-Pépin	Groupe de réflexion qui se décrit comme vert écologique et bleu souverainiste. Fait une proposition d'un préambule dont la philosophie principale est la subsidiarité. Nous dit qu'on doit mettre fin à ce débat dans les plus brefs délais. (A)

Club de patinage artistique de Laval Madame Danielle Leclerc	Organisme de loisir sans but lucratif qui joue un rôle auprès des jeunes. Pose plusieurs questions sur l'avenir du sport dans un Québec souverain et plus particulièrement au niveau des relations avec le gouvernement fédéral, des subventions reçues du gouvernement fédéral et des autres argents reçus des fédérations canadiennes. Qu'en adviendra-t-il dans un Québec souverain? (A)
Club Juridique Messieurs Yvon Descoteaux et Yvon Hébert	Font la distinction entre souveraineté d'État et souveraineté nationale. Proposent que les lois soient modifiées pour donner aux individus un plus grand accès aux tribunaux. (A)
Comité des organismes sociaux de Laval, (COSL) Mesdames Chantal Lachaîne et Suzanne Labrie	Représente 70 organismes communautaires oeuvrant sur le territoire lavallois. Pas de position officielle sur la souveraineté mais propose que dans un Québec souverain, reconnaissance des droits prévus à la charte actuelle, protection des acquis sociaux qui sont actuellement en péril dans notre société et renforcement des lieux où s'exerce la démocratie. La rédaction de la constitution devrait se faire avec la consultation des divers milieux dont celui des organismes socio-communautaires. Il en va de même en ce qui concerne la décentralisation. Soumet une proposition de préambule. (A)
Comité préparatoire pour la partition du Québec. Monsieur William F. Shaw	Mémoire portant sur le droit de certaines parties géographiques du Québec qui pourraient décider de demeurer annexées au reste du Canada advenant la souveraineté. (D)
Commissions scolaires des Mille-Îles, Chomedey et Les Écores. Madame Lyne Deschamps, Messieurs André Ferron et Claude Garand	S'adresse surtout au volet de l'éducation et considère être en faveur de la décentralisation mais avec plus de pouvoir pour les commissions scolaires. Ne pas confier aux MRC ou autres instances ce que les commissions scolaires savent si bien faire. (A)
Communauté grecque de Laval, Monsieur Théodoros Maniakas	Docteur en anthropologie et linguiste, directeur de l'école Démosthène. Présente sa position et celle de sa communauté sur le projet de la souveraineté et propose que l'on inclut dans la constitution une Charte qui garantit à la communauté grecque la préservation de son identité ethnolinguistique. Désire conserver sa citoyenneté grecque et canadienne advenant l'accession du Québec au statut d'État souverain. (A)
Conseil central C.S.N., Monsieur Michel Cadorette	Représente 80 000 travailleuses et travailleurs de la région de Montréal. En faveur de l'indépendance du Québec. Considère qu'il y a incapacité du Canada de refaire une constitution ou une société qui réponde aux besoins du Québec. Propose diverses recommandations à l'avant-projet de loi dont entre autres, la création de deux nouvelles communautés urbaines et une proposition de déclaration centrée sur tous les aspects de la démocratie. (A)
Conseil de développement régional de Laval, Messieurs Alain Contant, Gilles Lacroix et Ovila Gaudreault	Désire une véritable politique de décentralisation et de régionalisation et ce, peu importe que le Québec atteigne son statut d'État souverain ou non. Le tout doit se faire au bénéfice des citoyens et non de quelques paliers gouvernementaux. Précise qu'il y a déjà eu à Laval une amorce de décentralisation quoiqu'il ne s'agit pas encore d'une véritable responsabilisation des milieux régionaux et c'est ce qu'ils voudraient voir changer. L'État doit être accompagnateur et planificateur et non opérateur. (A)

Conseil des gens d'affaires pour un Canada Uni, région Laval Messieurs Claude U. Lefebvre, André Leprohon, Paul Vaillancourt, Michel Fournelle et Régent Watier	Contre le projet de souveraineté. Considère que le problème n'est pas dans la question mais dans le projet soumis au peuple. Considère que le gouvernement québécois devrait prouver être capable d'assumer sa souveraineté partielle avant d'aspirer à sa souveraineté totale. Exige un redressement des finances et du mode de fonctionnement de la société québécoise. (A)
Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal-Métropolitain (FTQ) Monsieur Normand Guimond	Quant on est un peuple, le droit à un pays est normal. La présentation a pour thème « un pays à bâtir ». Fournit une proposition de préambule et un plan de développement des régions. On y retrouve une présentation complète d'un projet de société en « devenir ». (A)
Conseil national du loisir associatif, Messieurs Jean-Marc Richard, André Roussel, Laurier Tremblay	Insiste sur la vitalité et l'importance du loisir dans un Québec souverain. Offre à l'État un modèle de partenariat dans le respect du mandat social. La prise en charge actuelle doit être maintenue et soutenue. Demande le maintien des structures et des programmes actuels. (A)
Fondation pour la promotion et le développement notarial, Monsieur Robert Brunet	Trouve ambigus ceux qui prônent des questions à deux volets et fait des distinctions entre la situation de 1980 et celle d'aujourd'hui. N'envisage aucun espoir de voir le Québec obtenir un statut distinct dans le Canada actuel. Suggère la création d'un tribunal spécialisé pour interpréter la charte et réclame l'accès à la magistrature pour les notaires. (A)
Institut Armand-Frappier, Messieurs Alain Contant et Claude Pichette	Institution qui assure la formation de chercheurs, la recherche et développement et le transfert technologique. Considère qu'il est de son devoir de s'exprimer sur les enjeux de l'enseignement supérieur et plus spécifiquement, la création d'une université scientifique et technologique à Laval. (A)
Institut des professionnels de la fonction publique du Canada, section Laval, Messieurs Gilbert Bégin et Gaston Lampron	Aucune prise de position sur l'enjeu politique. Venu pour parler d'emploi. Indique que l'intégration des professionnels du fédéral dans un Québec souverain se ferait assez facilement vu l'absence de chevauchement dans ce domaine. Il y a complémentarité. Propose que l'article 13 soit modifié afin d'obliger le gouvernement du Québec à faire cette intégration. (A)
Ma santé, mes droits Inc. Madame Hélène Mercure, dg.	Société vouée à la promotion des droits des consommateurs en matière de santé. Se veut apolitique. Défend le droit de tout citoyen d'utiliser à son gré l'ensemble des moyens préventifs ou curatifs mis à sa disposition. Considère prématurée la tentative d'établir une quelconque souveraineté. L'urgence actuelle au Québec se situe dans l'établissement de conditions sociales adéquates et le besoin de voir nos gouvernements gérer de façon différente. (D)
Maison de l'île, Monsieur Sylvain Fortin, président	Corporation privée à but non lucratif en matière d'accompagnement humanisé pour personnes en phase terminale. En faveur du projet de souveraineté et considère qu'il est moralement justifiable, politiquement raisonnable et économiquement réalisable, (en citant M. Laforest). En faveur d'une liste électorale permanente informatisée . (A)
Mouvement pour la fierté nationale, Monsieur François Desrochers	Mouvement qui regroupe des jeunes souverainistes. Émet des réserves sur l'embauche des fonctionnaires fédéraux telle que prévue à l'article 13 de l'avant-projet de loi. Croit qu'il y a lieu de «dynamiter l'appareil bureaucratique devenu trop lourd», abolir la sécurité d'emploi mur-à-mur et l'intégralité des pensions. Souhaite que les jeunes n'aient pas à payer la note. (A)

Mouvement pour l'enseignement privé, Monsieur Emmanuel Marcilhacy	Questionne la Commission sur l'éducation. Désire que dans un Québec souverain, on maintienne une place satisfaisante pour l'enseignement privé, en respectant la liberté de choix en éducation et l'accessibilité à tous, reconnues historiquement au Québec et au niveau international. (A)
Parti de la démocratie socialiste Monsieur E. Cabrera et Madame Denise Gagnon	Pour l'indépendance du Québec. Veut que la vie change pour la vaste majorité de la population. Contre l'exclusion sociale sous toutes ses formes. En faveur de la création d'une assemblée constituante pour l'élaboration de la constitution. Pour l'abolition des traités commerciaux internationaux. (A)
Parti québécois région de Laval Monsieur Maxime Rodrigue, Madame Louise Bail-Milhot, Monsieur Francis Côté	Les jeunes et les aînés se sont réunis pour cette présentation. L'essentiel est que le Québec possède tous ses outils de développement. Il faut faire confiance à la fierté des Québécois. Il y a lecture d'un préambule proposé au gouvernement québécois. (A)
Parti québécois, section Vimont, Messieurs Jean-Marie Gélineau et Claude Bachand	Considère que la conclusion du rapport Bélanger-Campeau est leur point de départ et marque l'échec de renouvellement de la constitution canadienne. Il ne reste qu'une seule voie la souveraineté. Nous devons sortir d'un pays qui nie notre droit à la différence. (A)
Productions XVI-Arts Monsieur Philippe Razzaroni	En faveur du projet de souveraineté. Traite de la culture, du patrimoine et des communications dans un Québec souverain. Propose le maintien des alliances économiques actuelles et l'accentuation du soutien aux initiatives culturelles locales. (D)
Québec-Uni Monsieur Roger Larivière	Déclare que la tenue d'un référendum annonce plus de mal que de bien. (D)
Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval Messieurs Guy Gélineau,Gaston Villeneuve, Sylvain Villiard Mesdames M.-C. Moulin, D. Audet,	Traite essentiellement de la décentralisation et régionalisation des soins de santé et services sociaux. La gestion de nombreuses entités autonomes organisées en réseau ne doit plus se faire à l'échelle provinciale. Faut intervenir en amont des problèmes. Faut rapprocher le centre de décision des gens. Prône une décentralisation plus large que la loi actuelle. (A)
Sculpture Dan-bois Inc. Monsieur Daniel Boisvert	Organisme d'intégration des handicapés créé en 1988. Environ 45 personnes handicapées travaillent à cet endroit. Requiert un plus grand soutien et la création de franchises communautaires advenant l'accession du Québec au statut d'État souverain. (A)
Société d'histoire et de généalogie de l'Ile Jésus, Monsieur Gaston Chapleau Madame Nicole Boyer	Rêve d'un pays souverain. Veut prendre les moyens d'assurer la survivance de notre société. Demande d'envisager la possibilité d'une association économique avec les États-Unis si le Canada refuse. Propose une charte des droits et responsabilités et le maintien des ressources financières fédérales si le Québec devient souverain, ressources dont les organismes dépendent pour survivre. (A)
Société littéraire de Laval, Madame Jacqueline Déry-Mochon	Écrivaine, présidente et arrière-grand-mère. Considère que les absents ont toujours tort. Apprécie la création des commissions et souligne l'importance d'une langue pour un pays, langue qui sert à charmer, à éduquer, à instruire et à raisonner. Le gouvernement devrait faire du français la seule langue nationale, commune et officielle. La littérature québécoise confirme à travers le monde le caractère français du Québec. (A)
Société Saint-Jean-Baptiste section Laval	Historique de la fondation et historique de ses présidents. Propose que le projet de loi indique que le Québec est un pays souverain de langue française. Soumet une proposition de principe pour le préambule. (A)

Syndicat de la fonction publique du Québec, Messieurs Denis Turcotte et Gilles Morin	Appui l'article 1 de l'avant-projet de loi mais présente un projet de société car le projet actuel soulève beaucoup de problèmes et de questions. Considère que le tout est trop précipité et propose de reporter le référendum vu la nature et l'importance du débat. La constitution devrait être conçue démocratiquement par une assemblée constituante, élue et représentative. Propose l'intégration des fonctionnaires fédéraux à la fonction publique québécoise. La décentralisation devrait être structurée et planifiée et ne devrait pas être discutée dans un cadre constitutionnel. (A)
Syndicat des enseignantes et enseignants du CÉGEP Montmorency, Monsieur Pierre Maillot et Madame Isabelle Lamarche	Représente les 500 enseignantes et enseignants du CÉGEP Montmorency qui se sont sentis interpelés par ce projet de société de faire un pays et de mettre fin aux querelles. Fait un exposé économique, social et éducatif. Propose que le français soit la langue officielle et que le Québec modifie ses politiques fiscales afin de créer une politique d'équité fiscale. (A)
Syndicat des Écores, Monsieur Michel Ouellette	Traite de l'article 3 de l'avant-projet de loi. Propose une façon d'élaborer et de ratifier cette éventuelle constitution, soit la participation de citoyens à ce processus par le biais d'une assemblée constituante et ratification par voie de référendum. (A)
Syndicat de l'enseignement de Laval, (C.E.Q.) Monsieur Yves Goulet	Propose une assemblée constituante pour déterminer le contenu de la constitution et que ladite constitution soit approuvée par le peuple par référendum. La constitution devra prévoir que toute personne a les mêmes droits à l'éducation et à l'enseignement. Propose que le français soit la langue de l'État. L'éducation doit devenir une priorité sociale. En faveur d'une décentralisation et d'un allégement de la structure gouvernementale. (A)
Syndicat des enseignantes et enseignants des Mille-Îles, Madame Louise Ducharme, présidente	Intervient sans aucune allégeance mais de façon engagée pour une société démocratique et progressiste. Propose aussi une assemblée constituante pour la rédaction d'une constitution qui serait approuvée par voie référendaire. En faveur de la décentralisation mais pas à tout crin. Beaucoup de prudence à cet égard. (A)
Union des producteurs agricoles du Québec, section Laval, Messieurs Luc et Roger Paquette	Description du milieu agricole lavallois. Indique que le gouvernement québécois devrait conserver et développer les marchés régionaux, provinciaux et internationaux. Souligne la nécessité d'une formation plus spécialisée. Prêt à accepter la volonté du peuple sur son avenir collectif. Propose l'adoption de l'iris versicolore comme emblème floral du Québec. (A)
Union des producteurs agricoles, Outaouais-Laurentides Messieurs Yvon Forget et Denis Papin	Sans l'agriculture, c'est la famine. C'est autour de l'agriculture que le Québec s'est construit. Nécessité d'un soutien en agriculture et protection adéquate du territoire agricole. Il doit y avoir le maintien du contrat social en éliminant le gaspillage actuel. (A)

COMMISSION DE LAVAL SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

LIEUX D'AUDIENCE ET DE FORUM

Date	Forme	Heure	Lieu
Lundi 6 février	Audience	10h - 12h	Hôtel des Gouverneurs (Salle Tétreault) 2225, autoroute des Laurentides Laval
	Forum	19h - 22h	Centre Communautaire Ste-Rose 345, boul. Ste-Rose Ste-Rose
Mardi 7 février	Forum	l9h-22h	École St-Jean 200, bouL de la Concorde Est Pont-Viau
Mercredi 8 février	Forum	l9h-22h	École Raymond Christ-Roi, Pavillon Raymond 6145, 27e Avenue Laval-Ouest
Jeudi 9 février	Audience	13h30-17h	Sheraton Inn Laval (Salles des Rapides et St-Martin) 2440, autoroute des Laurentides Laval
Samedi 11 février	Audience	9h30-17h	Le Palace de Laval (Salon Napoli) 1717, boul. Le Corbusier Laval
Lundi 13 fevrier	Forum	l9h-22h	Centre du Sablon 755, rue du Sablon Chomedy
	Forum	Ilh-14h	Commission des jeunes Collège Montmorency (Salle Le Trac) 475, boul. de l'Avenir Laval
Mardi 14 février	Forum	19h-22h	Odyssée des Jeunes (Salle de l'Agora) 4600, boul. Cyrllle Delage Auteuil
Mercredl 15 février	Forum	19h-22h	Polyvalente Georges-Vanier (Salle Félix Leclerc) 3995, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul
Jeudi 16 fevrier	Audience (A)	13h30 - 22h	Château Royal (Salle Rome) 3500, Chemin du Souvenir Laval
Samedi 18 fevrier	Audience (C)	9h30 - 17h	Sheraton Inn Laval (Salle Duvernay) 2440, autoroute des Laurentides Laval
Lundi 20 février	Forum	19h - 22h	École Ste-Dorothée 956, Montée Gravel Ste-Dorothée
Mardi 21 février	Café rencontre Forum	9h - 10h30 14h - 16h	Commission des Aînés Place des Aînés 435, boul. Curé Labelle Laval
	Forum	19h - 22h	École Fleur Soleil 8585, de l'Église St-François
Jeudi 23 février	Audience (A)	13h30 - 17h	Pavillon du Boisé Papineau 3235, boul. St-Martin Est Laval
Samedi 25 février	Audience (C)	9h00 - 18h	Sheraton Inn Laval (Salle Duvernay) 2440, autoroute des Laurentides Laval
Dimanche 20 février	Audience (A)	9h30 - 17h	Sheraton Inn Laval (Salle Duvernay) 2440, autoroute des Laurentides Laval

(A) = Ajout (C) = Changement de lieu

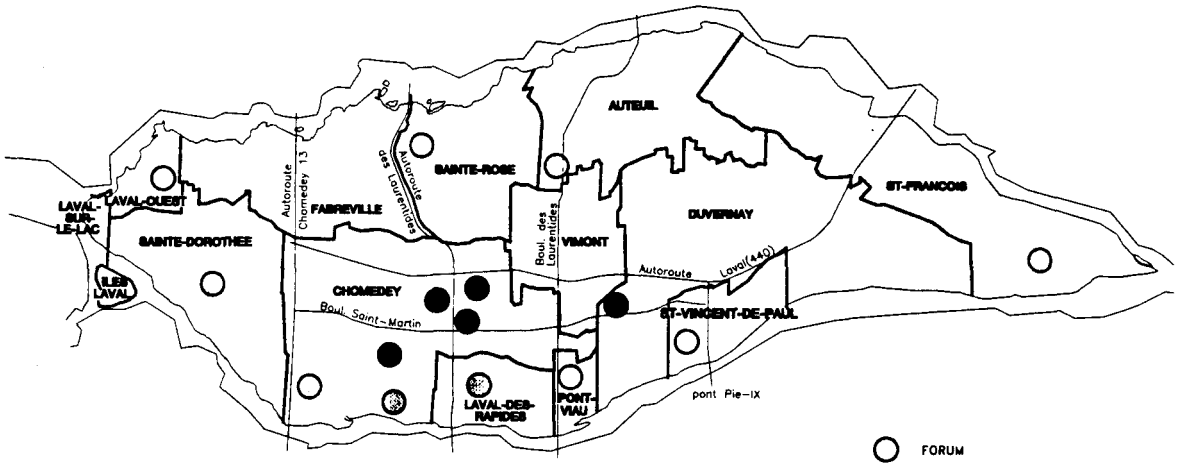

Itinéraire de la Commission de Laval sur l'avenir du Québec

Milieux d'appartenance des intervenants

	Nombre de participants	Rang
Affaires-commerces-industries	13	5
Aînés-aînées	19	2
Association et services communautaires	4	10
Association et services professionnels	23	1
Association politique	12	6
Communauté anglophone	2	12
Communauté culturelle	15	3
Culture	4	10
Économie-finance	3	11
Éducation-sciences	14	4
Élus municipaux (organismes régionaux)	1	13
Environnement-faune-agriculture	4	10
Femmes	9	8
Jeunes	14	4
Loisirs-sports	3	11
Santé-services sociaux	6	9
Syndicats	9	8
Autres	10	7
Total	165	

Participation détaillée

Intervenants entendus avec dépôt de mémoire	105
Intervenants entendus sans mémoire	5
Mémoires déposés, sans intervention	55
Nombre total d'inscriptions	190
Autres mémoires	39
Nombre total de mémoires reçus : 105 + 55 + 39	199
Nombre de mémoires et d'interventions analysés	165
Participation aux audiences	965
Participation aux forums	1535
Participation totale	2500